



L'Europe cherche son deuxième souffle

A quelques semaines des élections européennes, des signes divers indiquent que la Communauté européenne cherche son deuxième souffle.

Le Conseil européen d'Athènes de décembre 1983 fut un échec qui exprimait de façon manifeste l'état de crise de la CE. Le Conseil de Bruxelles, les 20 et 21 mars derniers, ne pouvait être pire, mais il ne fut pas meilleur.

Les problèmes restaient entiers. Le premier Ministre britannique n'a pas accepté les propositions de ses partenaires. Madame Thatcher restait inébranlable sur ses positions antérieures concernant la participation britannique au budget communautaire. C'est en grande partie

pour ces raisons que les autres dossiers sont restés bloqués : pas d'accord sur l'augmentation du financement de la Communauté, pas de réforme de la politique agricole commune.

Non sans raison, on a pu craindre que toute la politique agricole soit compromise. Mais les Ministres de l'agriculture sont arrivés, sous la présidence de leur collègue, le Ministre français M. Rocard, à fixer les prix agricoles avant la date fatidique du 1er avril, début de la campagne agricole 1984-1985.

Sondage

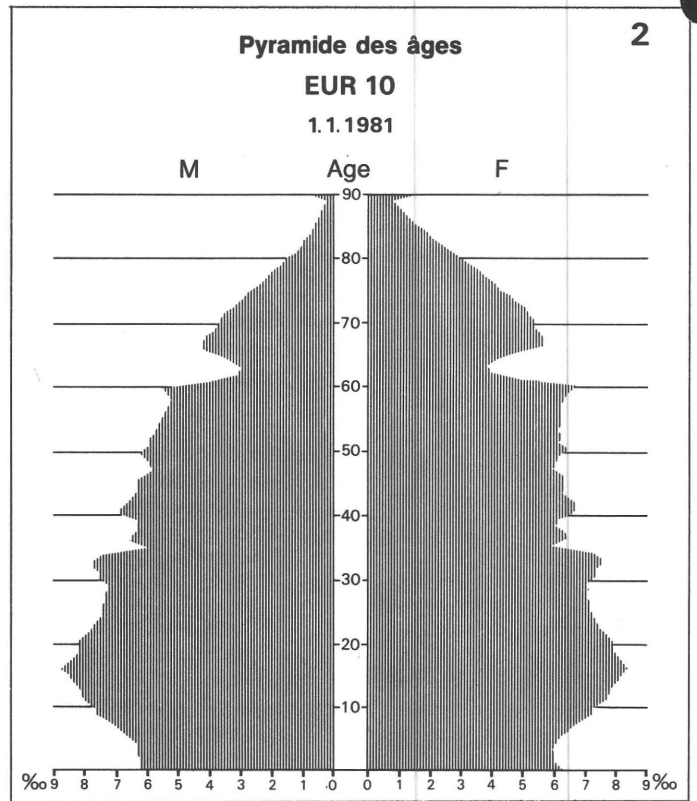
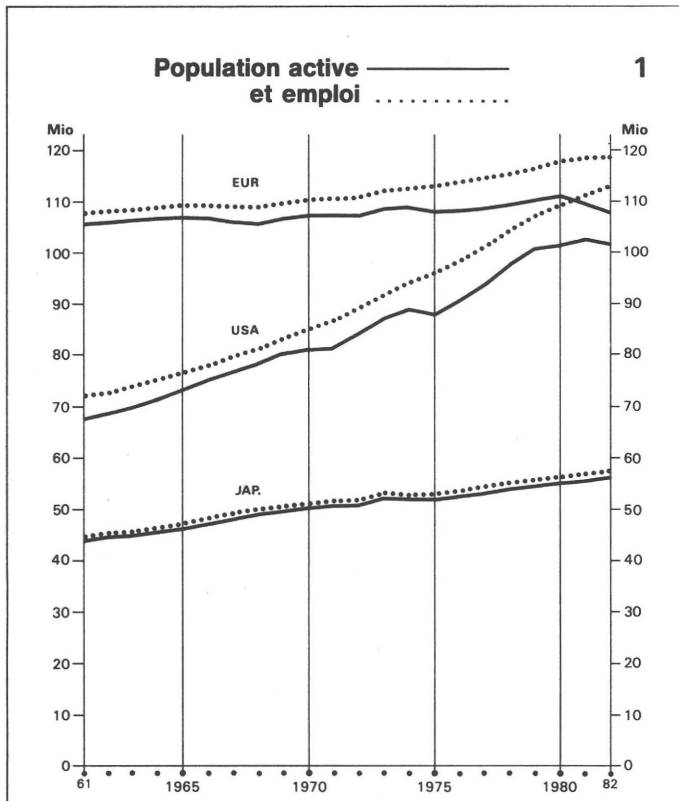
L'attitude du premier britannique, Madame Thatcher, aurait été aussi intransigeante,

prétend-on, parce qu'elle aurait appris avant son départ pour Bruxelles que lors d'un sondage d'opinions, 55 % des Britanniques interrogés demanderaient de se retirer de la CE s'ils pouvaient s'exprimer par referendum.

Le sondage qui a été mené par Research International dans sept pays de la Communauté, a été fait en Belgique par Suma. Au total 5.025 électeurs ont été interrogés. Entre autres, on leur a demandé quel pays d'après eux avait l'attitude la moins

Dans ce numéro

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| 3 Programme ESPRIT | 12 Interview de Monsieur Dankert |
| 4 Les livres en concurrence | 14 Témoignages européens |
| 6 En vacances | 16 Les partis belges pour l'Europe |
| 8 Interview de Monsieur Pisani | 21-31 EURO FORUM |
| 10 Vitamines | |
| 11 La loi électorale européenne | |



Le graphique 1 montre mieux qu'un long discours le problème européen : alors que la population active européenne croissait d'une dizaine de millions de personnes de 1960 à 1982, l'emploi stagnait aux alentours des 100 millions.

constructive envers la CE. Nul ne sera étonné d'apprendre que le Royaume-Uni se trouve en première place. Mais à part les Britanniques, il y aurait aussi 51 % des Danois, qui lors d'un référendum, demanderaient de quitter la CE. Dans les autres pays, les résultats sont beaucoup plus positifs. 86 % des Belges veulent rester membre de la CE.

Lors du sondage, il a aussi été demandé si on pouvait considérer le rôle de la CE comme positif ou négatif dans les domaines de l'inflation, le chômage, l'agriculture, l'industrie, le commerce et le développement régional.

Dans le domaine du chômage, 57 % des interrogés estiment le rôle de la CE négatif (59 % en Belgique). Les avis sont positifs seulement pour le commerce (62 %). Pour le développement régional et l'industrie, les opinions sont plutôt positives, tandis qu'elles sont plutôt négatives en ce qui

concerne l'agriculture et l'inflation.

A la question de savoir à quels points la CE devrait accorder la priorité dans l'avenir, la réponse est d'abord le chômage (59 %, en Belgique : 72 %).

Chômage

Entretemps se font entendre les premiers signes discrets d'un ralentissement possible de la montée du chômage, d'une reprise économique modeste et d'une inflation en baisse.

Des études récentes publiées par le Bureau des

L'excédent démographique (ceux pour qui il n'y a pas d'emploi) a crû tout au long des années 1970 et a culminé à plus de 800.000 personnes par an entre 1977 et 1982. Cet excédent va décroître dans les années qui viennent mais, contrairement à ce que certains croient, il restera positif jusqu'en 1991 et ne sera que très faiblement négatif jusqu'à l'an 2000. Jusque dans les années 1990, si l'Europe ne crée pas d'emploi, la démographie lui imposera un chômage toujours grandissant.

(Source : Informations de l'Eurostat 3-1983 et Emploi et chômage, Eurostat 1984).

Statistiques de la CE estiment que le chômage risque de ne pas suivre les tendances à l'absorption parce que le problème est structurel. La population active continue à augmenter et la création d'emplois est trop lente. Quelques graphiques montrent mieux que les paroles comment le problème se présente.

Bien que cette réserve puisse assombrir les pers-

pectives, on doit quant même signaler l'approbation par le Conseil fin février du programme „Esprit”. Ceci est un signe que finalement l'Europe s'éveille et est prête à fournir un effort sérieux pour rattraper son retard sur le marché des technologies de l'information, un secteur qui effectivement peut mener à la création d'emplois.



ESPRIT Une approche communautaire des technologies de l'information

Le 28 février 1984, le Conseil a approuvé la décision de lancer le programme ESPRIT avec un budget de 1,5 milliards d'ECUS (67,5 milliards de francs belges), qui ouvre ainsi des perspectives de développement importantes et signifie le retour de l'Europe à l'ambition. L'objectif poursuivi par ESPRIT permettra la réalisation d'innovations d'envergure par des entreprises petites et moyennes grâce à la présence et à l'infrastructure des grands projets.

Le programme ESPRIT (*Programme stratégique européen de recherche et de développement dans les technologies de l'information*) est un plan sur dix ans destiné à stimuler les efforts de recherche et développement en Europe dans les domaines des technologies de l'information et de la télématique, et à encourager des projets de recherche et développement à l'échelle européenne dans leur phase pré-compétitive. Il vise également à la réalisation d'actions concrètes dans les nouveaux secteurs des télécommunications et de la biotechnologie. Ainsi, les entreprises de divers pays peuvent coopérer et réduire considérablement les doubles emplois et les coûts inutiles. Le programme ESPRIT préservera l'indépendance de la Communauté en préparant le 21^e siècle et la Communauté conservera dès lors sa place auprès de ses concurrents, en se fixant un niveau d'action comparable à celui du Japon et des Etats-Unis et des moyens pour le réaliser.

En effet, les nouvelles technologies de l'information seront l'une des principales sources de progrès technologique jusqu'à la fin du siècle et elles représenteront déjà un des plus importants secteurs de fabrication du monde en 1990. Le marché mondial en ce domaine devrait passer de 325 milliards d'ECUS en 1982 à environ 750 milliards en 1992, soit un taux de croissance annuel de plus de 80 %.



Bien que la Communauté représente plus de 30 % du marché mondial des technologies de l'information, l'industrie européenne en détient à peine 10 %, et guère plus d'un tiers du marché européen lui-même. En 1975, la CE avait une balance excédentaire de 1,7 milliards de dollars dans ce secteur. Son déficit atteint actuellement plus de 5 milliards de dollars et ce chiffre pourrait être quatre fois plus élevé en 1990. Si le marché des nouvelles technologies s'était développé en Europe au même rythme qu'au Japon et aux Etats-Unis, la réponse à cette demande supplémentaire aurait pu conduire à la création de 2 millions d'emplois additionnels. Dans l'état actuel des choses, quatre millions d'emplois dépendent probablement des performances du secteur des technologies de l'information, dans une Communauté qui compte 12 millions de chômeurs.

La taille des entreprises européennes de technologies de l'information est relativement petite si on les compare aux grandes firmes mondiales. Les gouvernements de la CE ont tenté de compenser ce désavantage par des mesures protectionnistes ou par des subventions. Ces mesures ont ralenti la création d'un marché communautaire harmonisé avec une infrastructure intégrée et des normes compatibles. Pourtant, la Communauté permet d'aborder le problème à l'échelle du continent européen, et les principales entreprises d'électronique européennes ont exploré les moyens de rele-

ver ce défi au niveau communautaire depuis 1980. Après de larges discussions avec de grandes et de moyennes entreprises, avec des administrations nationales, des universités et des instituts de recherche, la Commission de la CE a proposé en mai 1982 un programme de collaboration sur le plan de la recherche et du développement, dont l'objectif était de créer les conditions permettant à l'industrie européenne des technologies de l'information de rivaliser et de coopérer avec les grands mondiaux sur un pied d'égalité.

Un programme stratégique

L'industrie européenne des technologies de l'information, afin de pouvoir introduire à temps pour être concurrentielle les produits les plus récents sur le marché, a besoin d'une indépendance technologique. La recherche pré-compétitive constitue le premier volet stratégique du programme ESPRIT. C'est un domaine qui, s'il stimule la création de nouveaux prototypes techniques ainsi que le transfert de technologies dans la Communauté, peut avoir l'effet le plus rapide.

La première phase quinquennale (1984-88) de ce programme sera financée (1,5 milliards d'ECUS), à part égale par le budget de la Communauté et par l'industrie. Cette somme implique que les dépenses pré-compétitives de recherche et de développement atteindront 6 % de l'investissement total consacré à ce domaine, qui constitue un pourcentage

comparable à celui de la concurrence.

Le programme ESPRIT couvre les technologies „de base essentielles : la micro-électronique, le traitement de l'information, la technologie du logiciel, les systèmes de bureautique et la production intégrée par ordinateur.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les projets doivent être introduits par des entreprises ou des équipes de recherche établies et engagées dans un travail de recherche et de développement dans la Communauté. Les deux types de projets (A, grands projets, B, petits projets) devront inclure au moins deux équipes distinctes dans des pays séparés.

Les projets de type A seront des activités de R & D „commandées par les systèmes engageant des équipes importantes vers des buts technologiques spécifiques.

Ils formeront l'armature du programme et bénéficieront probablement d'environ 75 % du financement total. Les projets de type B porteront plutôt sur les „idées”, laissant ainsi une plus grande latitude de recherche individuelle, qui a bien souvent amené aux grandes percées techniques.

Une des premières justifications du programme ESPRIT est l'effet synergique qu'il aura. C'est pourquoi l'information doit être disponible au minimum sur une base annuelle si l'on veut qu'elle ait un effet catalyseur et influence le programme pour l'année qui suit.

La Commission a l'intention d'organiser des groupes de travail sur chaque sujet de recherche pour les scientifiques directement engagés dans cette recherche. Dans le même temps, une infrastructure centrale plus large se crée pour collecter d'information appropriée sur le travail en cours et la mettre à disposition.

A cet effet, des conférences annuelles sont prévues, ainsi qu'un réseau informatique avancé, le Système d'échange d'information (SEI). Relié aux administrations nationales et aux banques de données, le SEI devrait devenir un réseau couvrant toute la Communauté, d'un intérêt durable pour la recherche européenne dans son ensemble.

La dimension communautaire

Le programme ESPRIT a suscité des réactions très positives. Un volet „pilote”

fonctionne déjà avec succès depuis 1983, avec 38 projets dont le coût total s'élève à 23 millions d'Ecus. Seule l'incertitude qui entoure le budget communautaire a empêché l'adoption de la partie principale du programme par les gouvernements de la CE avant la fin 1983. Ce qui est fait en février dernier.

Les divisions linguistiques et géographiques de la Communauté entraînent des structures juridiques, financières et industrielles complexes. Or, l'industrie des technologies de l'information est de plus en plus dominée par des économies d'échelle. L'industrie elle-même prenant l'initiative de lancer un programme de coopération qui dépasse l'échelle nationale, ESPRIT introduit la dimension européenne dans les politiques globales et les programmes d'action spécifiques, actions soutenues au niveau du marché par des

programmes d'application s'adressant à des clients „de pointe”.

En outre, dans la Communauté, des programmes nationaux de technologie de l'information s'orientent vers des domaines plus larges tels l'éducation, le social, le culturel. Une infrastructure de télécommunications cohérente dans la Communauté est un complément vital à l'industrie des technologies de l'information, et là aussi, la Commission prépare le terrain en envisageant un réseau télématique intégré.

Le programme ESPRIT arrive à un moment où la Commission fait des efforts importants pour libérer le marché interne et créer une Communauté industrielle et technologique tournée vers l'avenir.

Dans une perspective plus large, la Communauté a un poids considérable sur la scène internationale, ce dont l'industrie européenne des technologies de l'infor-

mation, en commençant par le programme ESPRIT, peut grandement bénéficier.

Les partenaires belges du programme ESPRIT

Nombre de contrats dont sont partie prenante les entreprises ou universités belges :

B.T.M.C.	2
KATHOLIEKE UNIVERSITEIT LEUVEN	2
SILVAR-LISCO	1
BELGIAN INSTITUTE MNGMT	1
CORRELATIVE SYSTEM	1
UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES	1
UNIVERSITE DE LIEGE	1
ACEC	1

Prix imposés à la vente des livres

Depuis un certain laps de temps, il existe dans certains Etats membres de la CE des „systèmes de prix imposés” applicables à la vente des livres. Un tel système implique l'obligation pour tout éditeur de livres d'imposer un prix de vente fixe aux libraires. De ce fait, toute concurrence au niveau des prix, pour un même titre, est exclue sur le plan du commerce de détail. Etant donné que l'article 85 du Traité CEE interdit toute restriction à la concurrence, la Commission a ouvert une enquête sur ces pratiques pour l'ensemble des marchés du livre dans la Communauté. Au vu de l'importance du problème, elle propose que l'on s'efforce de trouver une solution globale aux problèmes de concurrence existants dans ce secteur.

Aux Pays-Bas et en Flandre, un système de prix de détail imposés applicable à la vente des livres a également été mis au point par la

Vereniging ter Bevordering van het Vlaamse Boekwezen (Association pour la promotion du livre flamand) et la Nederlandse Vereniging ter Bevordering van de Belangen des Boekhandels (Association néerlandaise pour la promotion des intérêts du commerce du livre). Ces deux associations réunissent les éditeurs, les libraires et les grossistes, tout comme les importateurs et les clubs du livre de publications en langue néerlandaise.

En 1949 déjà, un accord avait été conclu entre les deux associations en ce qui concerne le commerce de livres en langue néerlandaise entre les Pays-Bas et la Flandre. Ce contrat a été notifié à la Commission en 1962. Le 25 novembre 1981, la Commission arrêta une disposition qui constatait l'incompatibilité de ce contrat avec l'article 85 paragraphe 1 du Traité CEE, et dans laquelle la Commission refusait d'accorder une



exemption au titre de l'article 85 paragraphe 3. Les deux associations ont interjeté appel contre cette disposition. Le 17 janvier 1984, la Cour de justice de Luxembourg a confirmé la décision de la Commission.

Quoi que cet arrêt condamne l'accord conclu entre les deux associations, la Cour ne s'est cependant pas prononcée sur la légalité des règlements nationaux respectifs des associations en question qui introduisent un système de prix imposés.

Compensations internes

La V.B.V.B. et la V.B.B.B. font valoir que, tant les règlements nationaux de leurs associations, que l'accord conclu entre les deux associations relatif au commerce de livres entre les Pays-Bas et la Belgique visent à la distribution optimale de la multiplicité des titres publiés, réalisée d'une manière justifiée économiquement, grâce au système des compensations internes. Les livres facilement vendables permettent de plus gros bénéfices, à l'aide desquels les éditeurs ont la possibilité de publier des ouvrages moins courants, et les libraires de pouvoir vendre et détenir un stock regroupant un plus grand nombre de titres.

La suppression du système de prix imposés aurait pour effet la diminution des stocks ainsi que du nombre des titres publiés dans les librairies, et entraînerait la

réduction généralisée du nombre des librairies, au profit d'un élargissement d'une partie du marché comprenant d'autres canaux de distribution, tels les magasins à libre service, les grands magasins, les supermarchés et les clubs du livre, qui, déjà à l'heure actuelle, n'appliquent pas le système des prix imposés.

Liberté d'expression

La V.B.V.B. et la V.B.B.B. ont fait valoir pour la défense de leurs accords que le système des prix imposés assurait la publication d'ouvrages difficilement vendables, tels des écrits scientifiques et poétiques, et que, en l'occurrence, sa suppression aurait pour effet de réduire la liberté d'expression garantie par l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'homme. La Cour constate que le fait de soumettre le marché du livre

aux règles assurant la liberté des échanges entre Etats membres dans des conditions normales de concurrence n'est toutefois pas de nature à restreindre la liberté de publication.

La pratique des articles d'appel

Le système des prix imposés constituerait en outre une garantie contre la pratique des articles d'appel, qui consiste en la vente de certains livres à des prix anormalement bas, dans le seul dessein d'attirer la clientèle, et doit être considérée comme une forme de concurrence déloyale. Cependant, il existe dans les Etats membres de la CE des règlements légaux permettant la contestation de telles pratiques, et la Cour estime que leur existence ne saurait justifier une atteinte aux règles de la concurrence du Traité CEE.

Structure du marché du livre

Les deux associations ont également fait valoir contre la disposition de la Commission, que celle-ci n'aurait pas tenu compte de la nature spécifique du livre en tant que produit ni de la structure propre du marché du livre. La compétition au niveau des prix ne serait pas le facteur concurrentiel essentiel. Par contre, les facteurs suivants jouent, eux, un rôle important : la variété de l'offre, la diversité du stock détenu par les librairies, la rapidité d'exécution des commandes et le service d'information et d'avis à la clientèle. En l'occurrence, l'accord entre les deux associations laisserait entière la liberté de concurrence. D'une part, la Cour accepte que la nature spécifique du livre puisse justifier des conditions particulières en matière de distribution et de prix, mais elle affirme d'autre part, que le fait, de la

part des deux associations nationales d'éditeurs et de libraires, d'étendre la réglementation qui est en vigueur en leur sein au commerce réciproque entre deux Etats membres, est illicite. De plus, cet accord a pour effet d'enlever aux libraires toute liberté de déterminer le prix au consommateur entre les Pays-Bas et la Belgique, et permet aux deux associations de contrôler les canaux de distribution, dans l'autre Etat membre, jusqu'au niveau des détaillants. Un tel règlement entre d'ailleurs en contradiction expresse avec le texte de l'article 85 paragraphe 1 du Traité CEE.

Demande d'exemption

La Cour a finalement confirmé le refus par la Commission d'accorder une exemption au titre de l'article 85 paragraphe 3, puisque les associations n'avaient pas pu démontrer que l'accord mutuel conclu entre elles aurait pour effet l'amélioration de la production et de la distribution du livre, par l'élargissement des systèmes nationaux de compensations internes au commerce du livre entre les deux Etats membres. La Cour estime que les mérites des systèmes de prix imposés nationaux doivent être appréciés pour eux-mêmes, mais que cet accord international ne s'impose pas pour atteindre les avantages éventuels d'un tel système.

Résultat

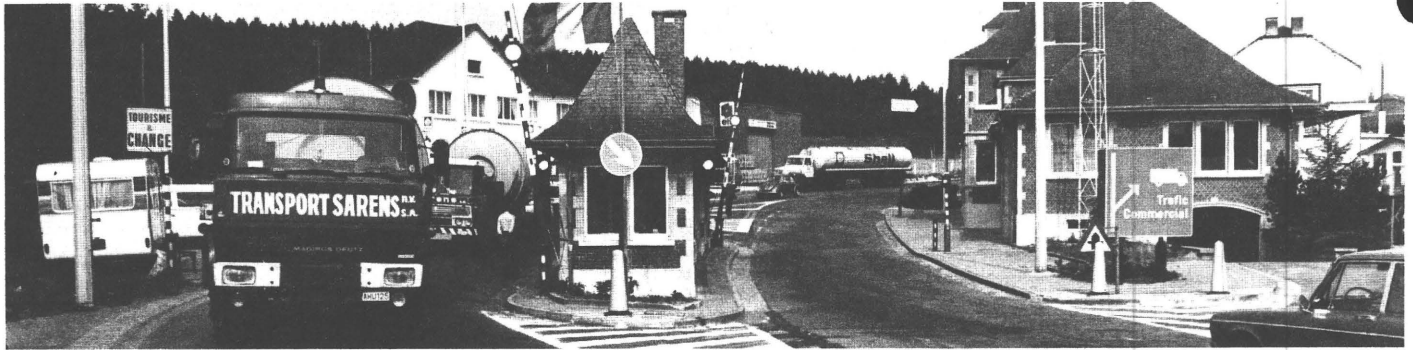
Dorénavant, l'acheteur de livres pourra bénéficier des différences entre les prix des livres existant entre les librairies de langue néerlandaise aux Pays-Bas et en Flandre. Cependant, la question reste encore de savoir s'il doit aller chercher si loin, puisque les détaillants qui ne font pas partie du circuit officiel accordent dès à présent des réductions sur les prix officiels des livres publiés.

Eric Bodson



Le 22 mars au Bureau de Presse et d'Information, Monsieur Petrella, responsable dans les Services de la Commission du programme „FAST” a présenté à la presse scientifique belge le livre „Europe 1995, mutations technologiques et enjeux sociaux” ainsi que les objectifs et le programme de travail FAST 1984-1987. Sur la photo, Monsieur Petrella en conversation avec Monsieur P. Danblon de la RTBF.

Des vacances de l'autre côté de la frontière



Formalités

Il n'existe plus d'obligation de présenter pour les ressortissants de la Communauté le passeport national. La carte d'identité nationale suffit, le contrôle étant effectué en général par sondage. Seuls les ressortissants grecs doivent encore provisoirement présenter leur passeport.

Un passeport européen de modèle uniforme sera délivré à partir du 1er janvier 1985.

En voiture particulière, les contrôles frontaliers de la carte verte internationale d'assurance automobile sont

supprimés, mais l'automobiliste doit être bien entendu en possession de sa carte verte pour être en conformité avec la législation communautaire.

Le permis de conduire délivré dans un Etat membre est déjà reconnu dans tout les territoire de la Communauté. De plus, un permis uniforme et multilingue sera adopté progressivement avant le 1er janvier 1986.

N.B. : Des restrictions des changes existent encore en Grèce, en France et en Italie. A suivre, toutefois, les conséquences de l'arrêt de la Cour de justice du 31.1.1984.

Peuvent en outre être importées (indépendamment des biens et effets personnels) des marchandises contenues dans les bagages personnels, acquises aux

conditions du marché dans un Etat membre, n'ayant pas de caractère commercial, pour une contre valeur max. de 280 ECU, ce qui donne en monnaie nationale :

ETAT MEMBRE	280 à partir du 1.7.84	ECU Franchise	210 jusqu'au 31.6.84
Belgique/Luxembourg	13.000 BFR/LFR		9.600 (**)
Danemark	2.300 DK		1.700
République Fédérale D'Allemagne	625 DM		500
Grèce	25.000 DRA		18.000
France	1.900 FF		1.400
Irlande (*)	200 IRL		145
Italie	390.000 LIT		278.000
Pays-Bas	700 UKL		540 (**)
Royaume-Uni	170 UKL		120

Franchises

Les produits ci-après peuvent être importés dans les limites suivantes :

TABACS

<input type="checkbox"/> cigarettes ou	300 pièces
<input type="checkbox"/> cigarillos (d'un poids max. de 3 g par pièce), ou	150 pièces
<input type="checkbox"/> cigares	75 pièces
<input type="checkbox"/> tabac à fumer	400 g

BOISSONS ALCOOLISEES

<input type="checkbox"/> boissons distillées et spiritueuses (d'un degré d'alcool supérieur à 22°), ou	1,5 l
<input type="checkbox"/> idém + apéritifs à base de vin d'alcool (max. 22°) + vins mousseux et liqueur	3 l
<input type="checkbox"/> vins tranquilles	4 l

PARFUMS

<input type="checkbox"/> eaux de toilette	75 g
	3/8 l

CAFE

<input type="checkbox"/> essence de café ou extraits	750 g
	300 g

THE

<input type="checkbox"/> essence de thé ou extraits	150 g
	60 g

N.B. : Pour les voyageurs de moins de 17 ans il n'y a pas de franchise pour les „tabacs” et „boissons alcoolisées”. Pour ceux de moins de 15 ans il n'y a pas de franchises sur le „café” non plus.

Le Danemark applique des limitations pour ses résidents revenant d'un court séjour à l'étranger.

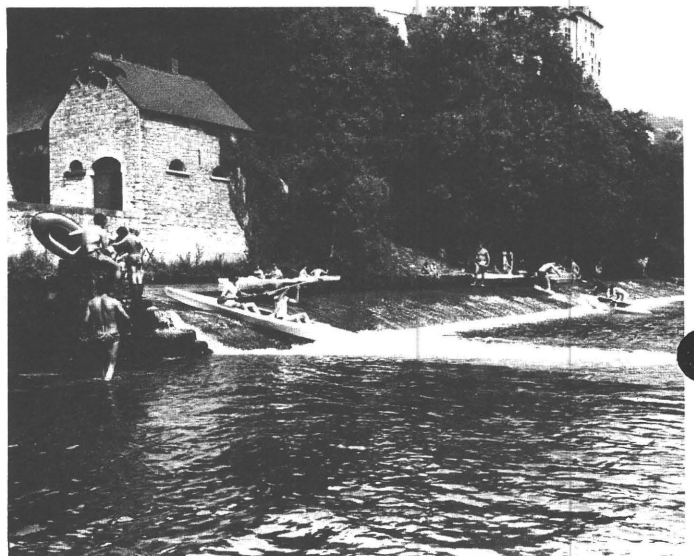
° La Grèce appliquera cette franchise seulement à partir du 1.7.85 ; toutefois, à partir du 1.1.85, elle sera partie à 22.000 DRA.

(*) L'Irlande peut exclure des marchandises d'une valeur unitaire supérieure à 56 IRL.

(**) Pour les pays du Bénélux une franchise augmentée d'un montant de 12.200 BFR/LFR ou de 700 HFL est appliquée pour les voyageurs circulant à l'intérieur du Bénélux.

N.B. : Pour les jeunes voyageurs de moins de 15 ans, certains Etats membres appliquent des franchises réduites. Il s'agit notamment de :

Belgique/Luxembourg (BFR/LFR 2.700), Grèce (DRA 4.000), France (FF 400), Irlande (IRL 41), Italie (LIT 80.000).



Animaux et végétaux

Les voyageurs accompagnés de leur animal domestique ou transportant des végétaux doivent se renseigner pour les formalités nécessaires auprès des ambassades ou consulats du pays de destination.

Les règlements vétérinaires nationaux, de même que la réglementation phytosanitaire varient non seulement selon les pays, mais aussi selon les catégories d'animaux et des variétés de plantes et fleurs.

Ainsi, à titre d'exemple, on requiert pour les chiens et les chats :

- au BENELUX, en DK, F, et I un simple certificat de vaccination contre la rage,
- en RFA et GR aussi un certificat de santé,
- en IRL et RU une licence d'importation et l'obligation de quarantaine (de la durée de 6 mois).

Sécurité sociale

En cas d'urgence, désormais, tous les voyageurs assurés dans le cadre des régimes de sécurité sociale, ont droit aux prestations d'assurance-maladie en vigueur dans le pays de séjour.

Il faut donc se procurer, avant le départ, auprès de l'institution d'assurance-maladie du pays d'origine, un formulaire E 111 A ou E 111 B.

Les ressortissants de la Communauté en voyage dans les Etats membres bénéficient en effet désormais des prestations médicales d'urgence — intervention médicale, médicaments, traitement dentaire, hospitalisation — conformément aux normes et à la pratique dans l'Etat membre de séjour.

En Allemagne, au Danemark, en Irlande, en Italie, en Grèce, aux Pays Bas et au Royaume-Uni, les soins médicaux sont dispensés gratuitement par les médecins agréés par les organismes assureurs même.

Quant aux médicaments, ils sont également gratuits

en Irlande ; dans les autres pays, une contribution (non-remboursable) est demandée aux assurés. En Belgique, en France et au Luxembourg, l'assuré doit, en principe, régler directement les frais ou certains frais encourus et il obtient ensuite de l'organisme d'assurance-maladie compétent du lieu de séjour le remboursement selon le tarif appliqué aux personnes assurées auprès de cet organisme.

Enfin, pour tout renseignement supplémentaire, il est recommandé aux assurés de lire attentivement les instructions figurant au verso du formulaire E 111.

En conclusion, outre :

- les contrôles d'identité de routine, les contrôles de change, le cas échéant, et les formalités dues aux différences de réglementation phyto-sanitaires,

le contrôle à la frontière porte essentiellement sur :

- la taxe à la valeur ajoutée, dont le taux et les modalités sont encore largement divergentes, et c'est pourquoi des franchises-voyageurs ont été ménagées pour les ressortissants des Etats membres ;

- les mesures visant à assurer la sécurité des citoyens : recherche de malfaiteurs, législations pénales, droit d'asile, lutte contre le terrorisme ou encore vente et détention d'armes, dispositions en matière de produits toxiques ou dangereux, lutte contre la drogue ainsi que vente et usage de stupéfiants, relèvent encore de dispositions différentes, en dépit de la collaboration, voire de la concertation entre les autorités responsables des Etats membres dans ces domaines.

Lire et écrire

Sauvegarder Le patrimoine naturel Européen

Nous aimerions apporter quelques mises au point à l'article „Sauvegarde du patrimoine naturel Européen”, paru dans votre magazine de janvier-février 1984.

Nous y regrettons l'assimilation de la chasse sportive que nous défendons, à une „chasse” aux bébés phoques ou à une „chasse” aux animaux exotiques - tous les deux à considérer comme des activités commerciales, des industries.

La F.A.C.E. (Fédération des Associations des Chasseurs, fondée en 1978) a p.e. toujours soutenu les efforts pour faire ratifier la Convention de Washington dans les pays membres. Elle a également coopéré à la préparation de la Convention de Berne et participe d'ailleurs aux réunions du Comité Permanent, veillant à l'application de cette Convention.

La chasse n'est pas non plus la cause de disparition des espèces citées dans l'article en question. Il suffit de relire le rapport du Nature Conservancy Council of Great Britain, préparé pour la Commission Européenne, pour constater que ce sont en premier lieu les dégradations des habitats ainsi que certains prélèvements illégaux (= braconnage) qui menacent ces espèces. Il est absurde de prétendre que p.e. le cerf et le chamois sont des espèces en

voie de disparition, bien au contraire ! Ce que le rapport du NCC cite en réalité sont des petites populations locales de ces espèces (le cerf de Corse, le chamois des Abruzzes, ...).

Des études sur l'ours brun des Pyrénées et le loup en Italie ont été exécutées avec le soutien financier des associations de chasseurs, ce sont des chasseurs qui ont collaboré à l'introduction du lynx etc. Des exemples analogues peuvent être donnés pour les oiseaux. Ainsi la F.A.C.E. a dépensé £ 65.000,- en quatre ans pour une étude sur l'avifaune migratrice.

L'article se trompe aussi en ce qui concerne la Directive 79/409/CEE. Celle-ci ne classe pas dans son Annexe I 74 les espèces d'oiseaux sauvages dont la chasse serait interdite, mais bien celles qui "... font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat." Une différence fondamentale à notre avis.

Il est également faux que p.e. la Belgique aurait autorisé la chasse prématurément ou d'espèces protégées. C'est faux que la Commission Européenne a dû entamer des actions contre tous les Etats membres pour non application de la Directive, en fait il ne s'agit que de la France.

Dr. Yves Lecocq
F.A.C.E. (Fédération des Associations des Chasseurs)
Maison Européenne de l'Agriculture
23-25 rue de la Science
1040 Bruxelles
Tél. 02/230.42.36



L'aide alimentaire se fait au détriment de l'aide au développement

Interview de M. Edgard Pisani

La Communauté européenne s'efforce, plus que tout autre pays ou groupe de pays, d'approfondir ses relations avec le Tiers Monde. Mais l'incapacité de la Communauté à régler efficacement ses propres problèmes a-t-elle eu pour effet de réduire sa crédibilité auprès du Tiers Monde ? C'est la question que nous avons posée à M. Edgard Pisani, Commissaire européen au développement.

Edgard Pisani ne le pense pas. Bien au contraire, ce qui l'impressionne, c'est l'importance que les dirigeants des pays en développement attachent à leurs rapports avec la Communauté.

Cependant, les attitudes peuvent varier selon les personnes, selon les pays auxquels elles appartiennent. Pour Edgard Pisani, on peut diviser le Tiers Monde en trois catégories.

Le premier groupe est celui des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ont adhéré à la convention de Lomé, une convention dont la raison d'être remonte à l'article IV du traité de Rome. Le second groupe est celui des pays méditerranéens, tandis que le troisième est constitué des pays d'Asie et d'Amérique latine : c'est indiscutablement le moins homogène de tous.

Bien entendu, les intérêts de ces trois groupes ne sont pas les mêmes. En ce qui concerne les pays dits „non-associés”, ce sont les aspects technologiques et financiers de la coopération avec l'Europe qui priment. Mais il y a aussi des intérêts politiques... Ainsi, les pays de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) voient dans la Communauté européenne une sorte de contre-poids à la puissance japonaise. Quant aux pays méditerranéens, ils appartiennent foncièrement au même monde que l'Europe.

D'où la nécessité de créer des relations de complémentarité entre les Etats du Nord et les Etats de la rive sud : c'est la seule façon d'éviter une situation conflictuelle.



Et les pays ACP ? Pour M. Pisani, ils ont besoin de l'aide extérieure non seulement pour construire leur avenir mais aussi pour survivre. Pour eux, l'aide de la Communauté européenne est, contractuelle, négociée et durable, ce qui veut dire qu'elle est politiquement neutre et politiquement importante. En effet, la Communauté européenne, en se tenant à l'écart des conflits idéologiques du Tiers Monde, en acceptant les choix politiques des pays qui le composent, fait une véritable déclaration politique au niveau même des relations Nord-Sud.

La bise glaciale

Nous avons alors fait remarquer à M. Pisani que, dans la pratique, les pays en voie de développement demandent deux choses essentielles : d'une part un accès facile de leurs produits sur le marché européen, d'autre part une aide financière nettement plus grande que celle dont ils bénéficient actuellement. Mais la Communauté, est-elle vraiment en mesure de satisfaire pareilles demandes ?

Le commissaire européen a reconnu que la bise glaciale de la crise économique a trop souvent incité la Communauté, au cours de ces dernières années, à chercher un abri dans la protection-

nisme. Cependant l'Europe se rend compte de l'importance du Tiers Monde en tant que marché pour les produits de son industrie.

Edgard Pisani estime qu'il y a une raison évidente de rejeter le protectionnisme en tant que politique. La Communauté, souligne-t-il, est obligée de conduire ses efforts dans au moins deux directions. Il lui faut : 1. garder ses marchés ouverts aux pays en développement, 2. demeurer aussi compétitive que possible, sans quoi elle sera éliminée en tant que puissance commerciale par les Etats-Unis et le Japon.

S'il y avait eu contradiction entre ces deux objectifs, la Communauté aurait été contrainte de fermer ses frontières. Or, au contraire, pour développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies, elle va se trouver obligée de renoncer à certaines de ses industries traditionnelles : au bénéfice des pays en voie de développement !

Les pays en développement pourraient fonder leur industrialisation : 1: sur le transfert des activités à forte intensité de main d'œuvre abandonnées par les pays industrialisés, 2: sur la transformation des matières premières disponibles sur place, 3: sur les industries de substitution aux importations.

Mais comme les pays industriels auront la possibilité de compenser l'augmentation de leurs coûts de main d'œuvre par un recours accru à l'automatisation, on peut se demander si, pour les pays du Tiers Monde, la première voie est la bonne. Leur avenir serait mieux garanti par la transformation locale des matières premières et par la fabrication sur place de certains biens de consommation ou autres produits que l'on est obligé d'importer, à l'heure actuelle — quand ils ne sont pas totalement indisponibles.

L'autosuffisance alimentaire

A ce point de l'entretien, nous rappelons à M. Pisani que, dans son memorandum de septembre 1982 sur la Politique communautaire d'aide au développement, il avait lui-même assigné une rôle de premier plan à l'agriculture et au milieu rural. Mais ne s'agissait-il pas là d'une tentative insidieuse pour détourner le Tiers Monde de son effort d'industrialisation et, ainsi, étouffer dans l'œuf toute concurrence menaçante pour l'Europe ?

Edgard Pisani rejette ce soupçon. A l'heure actuelle, souligne-t-il, les pays en développement importent chaque année quelque 90 millions de tonnes de céréales. D'ici à l'an 2000, ce chiffre passera à 250 millions de

tonnes. Sans doute une poignée de pays occidentaux suffiraient-ils à pourvoir à ces besoins. Mais, pour être en mesure d'effectuer des achats aussi massifs, le Tiers Monde ne serait-il pas obligé de réduire ses achats de produits pétroliers ? Et puis, il y a un autre argument, plus fondamental encore : sans autosuffisance alimentaire, aucun pays, aucune région ne peut prétendre survivre, ne peut prétendre être souverain.

M. Pisani n'ignore pas que certains gouvernements ont tendance à qualifier de „développement au rabais” tout programme visant à l'autosuffisance alimentaire et à l'épanouissement du milieu rural. Il n'accepte pas non plus ce point de vue. Tout d'abord, souligne-t-il, le développement rural doit permettre d'enrayer l'urbanisation excessive du Tiers Monde, il doit contribuer à un développement plus équilibré car la recherche de l'autosuffisance alimentaire implique un savoir et des capacités importantes. Et, à ceux qui veulent reléguer l'industrie agro-alimentaire au rang d'une activité économique désuète, il répond en citant l'exemple des Etats-Unis : dans ce pays, l'agro-alimentaire est florissant et l'on s'aperçoit qu'il exige un degré élevé de développement technologique.

Mais qu'advierait-il du programme européen d'aide alimentaire, si ses bénéficiaires accédaient à l'autosuffisance ? Edgard Pisani répond qu'il considère l'aide alimentaire comme un mal nécessaire, dont il ne faut user qu'avec précaution. Ses inconvénients sont : 1: ses effets négatifs sur la production vivrière locale, 2: sa tendance à créer des habitudes alimentaires nouvelles que la production locale ne peut satisfaire, 3: son orientation vers la satisfaction des besoins urbains et sa tendance à renforcer une bureaucratie concentrée dans les capitales.

L'aide alimentaire conduit donc à un cruel dilemme : on en est arrivé au point où tout accroissement du volume de cette aide ne peut se

faire qu'au détriment de l'aide au développement. Comment rompre ce cercle vicieux ? En intégrant l'aide alimentaire dans une stratégie de développement.

Si l'autosuffisance alimentaire constitue un objectif valable, certains gouvernements du Tiers Monde n'en continuent pas moins à penser que les cultures d'exportation -thé, café, sucre, coton, jute, etc. — sont bien plus rémunératrices et que les recettes qu'elles procurent peuvent être utilisées pour importer des produits alimentaires. L'opinion du commissaire européen au développement est que la plupart des pays en développement disposent d'assez de terres cultivables pour pouvoir mener leur effort sur les deux fronts : cultures vivrières et cultures d'exportation. Les deux choses ne sont pas contradictoires, elles sont souvent complémentaires. Et également nécessaires. Ainsi, les cultures d'exportation ont souvent amené une amélioration des techniques agricoles. D'autre part quand, par exemple, on a entrepris quelque part un vaste et coûteux programme d'irrigation, il faut bien recourir aux cultures industrielles pour en amortir les frais, dont certains sont exprimés en devises étrangères. Donc, il faut trouver un juste équilibre entre les deux formes d'agriculture.

Dialogue sur les politiques

Nous faisons remarquer à Edgard Pisani que le fait même de suggérer lors des négociations avec les pays ACP en vue du renouvellement de la convention de Rome, diverses manières de rendre plus efficace l'aide européenne implique l'aveu qu'elle n'a pas été spécialement efficace jusqu'à présent. C'est vrai ! répond-il sans ambage, l'aide au développement a manqué d'efficacité. Certains pays du Tiers Monde sont aujourd'hui plus pauvres qu'il y a vingt ans. Edgard Pisani énumère quatre manières pour un pays industrialisé de dispenser son aide : il peut mettre l'argent sur la table en disant au bénéficiaire : „Voici, faites-en

ce qu'il vous plaira !” ; il peut donner l'argent mais demander au bénéficiaire de préciser de quelle manière il se propose d'utiliser ces largesses ; il peut également discuter avec le bénéficiaire du meilleur usage que l'on puisse faire des fonds, mais en laissant le dernier mot à l'interlocuteur du Tiers Monde ; il peut enfin retenir l'argent par-devers soi jusqu'à ce qu'il soit satisfait de la manière dont le bénéficiaire le dépensera.

M. Pisani rejette la quatrième formule et opte pour la troisième. Les pays ACP ont défini leurs objectifs prioritaires de développement. Leurs dirigeants souhaitent vivement pouvoir s'y tenir mais, bien souvent, s'aperçoivent combien cela est difficile. Les décisions des gouvernants sont souvent influencés par des impératifs à court terme (comme les problèmes de balances des paiements) ou des considérations d'ordre purement politique (comme la nécessité de partir l'aide sur une base ethnique).

Le „dialogue sur les politiques” aurait un seul but : aider les pays ACP à faire ce qu'ils souhaitent réellement. Pour cela, il est indispensable que les divers projets soient ordonnés dans une vision globale et cohérente de l'économie. La Communauté sera donc amenée à soutenir les programmes plutôt que les projets. Mais, demande M. Pisani, dites-moi quelle est la différence entre la préparation d'un programme d'aide économique et un dialogue sur les politiques ?

Les droits de l'homme

Autre sujet de friction entre la Communauté et les ACP : l'insistance de la première à introduire dans la future convention une référence au respect des Droits de l'homme. Nous faisons remarquer que jamais la Communauté n'a soulevé cette question dans ses négociations avec les pays d'Europe de l'Est, non plus qu'avec les pays d'Asie ou d'Amérique latine avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

M. Pisani refuse d'admettre que la Communauté se montre, en l'occurrence, plus exigeante envers ses partenaires ACP qu'avec les autres Etats. La Convention de Lomé, dit-il en substance, est bien plus qu'un simple accord commercial : c'est un instrument de solidarité entre des peuples qui veulent coopérer d'égaux à égaux et qui, par là même, s'engagent à demeurer eux-mêmes. Si les Néerlandais ont soulevé le problème des Droits de l'homme, ce n'est donc pas parce qu'ils entendaient s'immiscer dans les affaires intérieures des ACP mais bien parce que le respect de la personne humaine constitue un élément primordial de leur culture nationale.

De toute manière, a poursuivi Edgard Pisani, la Communauté n'essaie pas de donner aux pays ACP une leçon d'humanisme. Elle ne demande pas que la référence aux Droits de l'homme constitue une disposition légale de la prochaine convention, ni qu'elle conditionne l'octroi de l'aide européenne. Il faudrait y voir un but, un objectif. La signification du débat actuel n'est pas ailleurs. Grâce à lui, le développement du Tiers Monde doit apparaître comme la recherche d'un épanouissement des individus comme des sociétés.

Suite au mémorandum de 1982, les pays ACP demandent que la prochaine convention contienne des dispositions susceptibles de renforcer leur identité culturelle. Nous demandons donc à M. Pisani si ladite convention lui semble vraiment pouvoir constituer l'instrument approprié d'une telle ambition.

Il répond qu'une chose l'a toujours frappé : c'est le fait que le développement dépouille littéralement les hommes de leur identité culturelle. Pour progresser, il leur faut cesser d'être eux-mêmes et se comporter comme des Occidentaux. Edgard Pisani trouve cela idéologiquement inacceptable et économiquement indéfendable.

Malcolm Subhan

Vitamines non autorisées

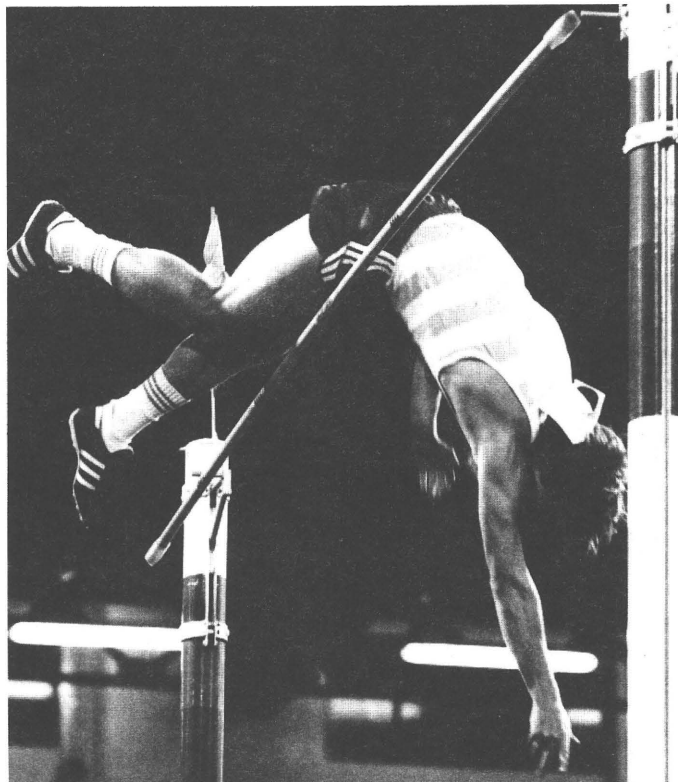
Une législation nationale interdisant l'importation, à partir d'autres Etats membres, de denrées alimentaires et de boissons auxquelles de la vitamine a été ajoutée peut-elle être considérée comme compatible avec le principe fondamental de la libre circulation des marchandises à l'intérieur du Marché commun ?

Dans un arrêt prononcé le 14 juillet 1983 (affaire 174/82), la Cour de justice de Luxembourg a donné une réponse affirmative à cette question, mais a déclaré du même chef dans quelles conditions et dans quelle mesure une telle législation pouvait être compatible avec le droit communautaire.

D'une part, la vitamine qui a été ajoutée doit avoir un effet potentiellement nocif pour la santé, et, d'autre part, les autorités nationales doivent autoriser dans leur pays le commerce de denrées alimentaires et de boissons auxquelles de la vitamine a été ajoutée qui sont déjà légalement produites et commercialisées dans un autre Etat membre, lorsque l'adjonction de vitamines satisfait à un besoin réel d'ordre technologique ou alimentaire.

Sandoz B.V.

Le 12 mars 1982, la filiale néerlandaise de l'entreprise pharmaceutique suisse Sandoz de 's-Hertogenbosch a été citée à comparaître devant l'Economische politierechter (juge de police économique), sous l'accusation d'avoir contrevenu à la Warenwet (loi néerlandaise sur les marchandises). Cette loi interdit l'adjonction de vitamines aux denrées alimentaires et aux boissons, sauf autorisation du ministre. En dépit du refus d'octroi d'une telle autorisation, Sandoz B.V. avait néanmoins importé et vendu des produits d'alimentation sportive originaires d'Allemagne et de Suisse, auxquels des vitamines A et D avaient été ajoutées. Les bâtons de muesli, le power-



back et les boissons analeptiques vendus par Sandoz étaient déjà légalement commercialisés en Belgique et en Allemagne.

Pour sa défense, Sandoz a fait valoir que la législation néerlandaise sur les marchandises était, sur ce point, contraire à l'article 30 du Traité CEE, qui interdit les restrictions quantitatives à l'importation ainsi que toute mesure d'effet équivalent. Par suite, l'Economische politierechter (juge de police économique) a saisi la Cour européenne de cette question de droit.

Santé publique

Selon le gouvernement néerlandais, le caractère potentiellement toxique d'un excès de vitamines trouve son origine dans la règle d'interdiction de la législation relative à l'adjonction de vitamine aux denrées alimentaires et aux boissons. La Cour a débattu de manière circonstanciée du caractère préjudiciable ou non des vitamines. Finalement, la Cour a constaté que, bien que les vitamines ne soient pas, en soi, des substances nocives, mais soient même nécessaires à l'organisme humain,

leur consommation excessive sur une période prolongée pouvait être plus ou moins toxique, en fonction du type de vitamine absorbée. Dans l'état actuel de la recherche scientifique, il n'est toutefois pas encore possible de déterminer les quantités critiques.

Libre circulation

La Cour a arrêté que l'interdiction néerlandaise frappant l'importation et la vente de denrées alimentaires et de boissons déjà commercialisées de manière légale dans un ou plusieurs Etats membres, à savoir conformément aux législations en vigueur, constitue une entrave à l'importation interdite, en principe, par l'article 30 du Traité CEE. Cependant, l'article 36 prévoit un certain nombre d'exceptions à cette règle, c'est-à-dire, qu'un Etat membre peut interdire l'importation de marchandises lorsque cette mesure est nécessaire à la protection de la santé publique. La Cour a accepté l'argument de la protection de la santé publique, partant du principe que, étant donné un principe de droit communautaire, une grande pruden-

ce s'impose en ce qui concerne les additifs alimentaires qui pourraient être nocifs, mais dont, dans l'état actuel de la recherche scientifique, les effets ne seraient pas encore suffisamment connus. Tant qu'à cet égard, il n'existe pas de réglementation harmonisée au niveau communautaire, il est dès lors nécessaire de laisser aux Etats membres une large marge d'appréciation. L'harmonisation du marché des denrées alimentaires auxquelles de la vitamine a été ajoutée ne peut se faire au détriment de la santé. Néanmoins, les Etats membres ne jouissent pas d'une liberté totale de décision.

Limitations

En outre, la Cour a arrêté qu'une interdiction à l'importation de denrées alimentaires auxquelles de la vitamine avait été ajoutée n'est justifiée que par des raisons de protection de la santé. Ce principe de proportionnalité implique qu'il incombe aux autorités nationales d'examiner chaque cas individuellement, et d'accorder l'autorisation d'importer et de commercialiser à chaque fois que les denrées alimentaires et les boissons analysées n'entraînent pas de risque pour la santé, ou que l'adjonction de vitamine répond à un besoin réel d'ordre technologique ou alimentaire.

Enfin, la Cour a statué dans son arrêt que la réglementation nationale va au-delà de ce qui est nécessaire lorsqu'elle impose à l'importateur la charge de prouver que son produit n'est pas nocif pour la santé ou qu'il répond à une demande sur le marché. Ce qui n'empêche nullement qu'il doive présenter toute donnée utile. L'arrêt de la Cour montre à quelles anomalies l'absence d'harmonisation des législations des Etats membres peut mener : un même produit est commercialisé de manière parfaitement légale en Belgique, mais il ne peut être vendu aux Pays-Bas, parce qu'il est, ou peut être, nocif pour la santé.

Innovations pour les élections Européennes

Le 2 février 1984, la loi pour l'organisation selon le suffrage universel direct des élections européennes pour les membres du Parlement européen, a été approuvée à la Chambre des Représentants; le 16 février, le Sénat a également voté cette loi.

En Belgique, les élections européennes auront lieu le 17 juin 1984. La loi actuelle ne sera d'application que lors de ces secondes élections. Le Conseil des Ministres de la CE n'a par ailleurs pas pu fixer de procédure uniforme pour les élections de 1984; ce qui fait que chaque pays doit établir lui-même par une réglementation nationale, la procédure électorale.

La nouvelle loi reprend principalement les mesures de la loi du 16 novembre 1978 (qui réglait les premières élections européennes du 10 juin 1979) mais elle comporte aussi un certain nombre d'innovations importantes. Ces quatre nouveautés sont les suivantes :

Qui peut voter ?

1. *Le vote des Belges qui sont domiciliés dans un autre Etat-membre de la C.E.*

Les Belges qui résident dans un autre Etat-membre vont pouvoir voter pour les candidats belges par correspondance. Le gouvernement (et non les communes) veilleront aux opérations collectives et plus particulièrement le bureau de vote organisé au Ministère de l'Intérieur.

Pour être accepté comme électeur, il faudra d'abord se soumettre à une procédure assez fastidieuse. En cela, les électeurs seront assimilés aux électeurs bruxellois (les bulletins de vote tête-bêche); ils pourront donc voter soit via le collège électoral français, soit via le collège néerlandais.

2. *Le droit de vote des ressortissants des autres Etats membres de la Communauté qui résident en Belgique.*

La possibilité de voter pour des candidats belges donnée aux ressortissants



des autres Etats membres de la Communauté qui résident en Belgique est une seconde nouveauté importante.

Afin d'acquiescer la qualité d'électeur, certaines conditions doivent néanmoins être remplies (e.a. un séjour de trois ans sans interruption en Belgique). Mais ce droit de vote n'est plus d'application si ses détenteurs peuvent exprimer leur vote pour des candidats de leur pays d'origine soit par procuration, soit par lettre, soit par mission diplomatique interposée. De sorte que seuls les Britanniques et les Irlandais peuvent bénéficier de cette mesure.

3. *Le vote par procuration.*

Lors des élections de 1979, le vote par procuration était impossible, de sorte qu'un relativement grand nombre d'électeurs n'a pas eu la possibilité de voter. En juin 1984, on pourra voter par procuration mais cette faveur est toutefois limitée aux parents du second degré.

Les bénéficiaires sont e.a. les malades, les moins-valides, les personnes qui ne peuvent se rendre au bureau de vote pour des raisons professionnelles ou en raison de leurs convictions religieuses, les marinières, les marchands ambulants, tout comme les électeurs belges qui résident normalement à l'étranger (pour des raisons professionnelles) mais qui sont inscrits dans les registres de la population d'une commune belge. On a aussi pensé aux Belges qui résident temporairement à l'étranger (vacances) mais ils devront bien sûr régler les formalités nécessaires à temps.

Qui peut être élu ?

4. La quatrième innovation inclut des limitations radicales au cumul des mandats.

Le Parlement, à l'opposé du Gouvernement qui avait plutôt adopté une position neutre, a fait savoir très clairement que les exigences posées par le mandat à un parlementaire européen sont si importantes qu'elles peu-

vent à peine être satisfaites quand bien même le parlementaire s'y consacrerait totalement. Cette limitation au cumul arrête que, être membre du parlement européen est incompatible avec le fait d'être membre de la Chambre des Représentants ou du Sénat, d'appartenir aux Exécutifs communautaires ou régionaux, d'être membre du Conseil Flamand, du Conseil de la Communauté Francophone ou d'un Conseil régional.

Il est de même interdit de faire partie d'une députation permanente ou d'un Conseil d'Agglomération, ainsi que d'être bourgmestre, échevin ou président du C.P.A.S. d'une commune de plus de 50.000 habitants.

L'Europe à la croisée des chemins

Interview de M. Piet Dankert, président du Parlement européen

„En 1979 nous avons voté car nous mettions de grands espoirs dans l'intégration européenne. En 1984 nous devons aller aux urnes car la survie même de la Communauté européenne et notre mode de vie actuel sont en jeu". C'est le socialiste néerlandais Piet Dankert, Président, depuis 1982, du premier Parlement européen élu au suffrage direct qui fait ce commentaire dégrisant. Piet Dankert lutte avec ténacité pour une plus grande démocratie au sein de la Communauté européenne.

Dans un entretien accordé à Rose Moers, M. Dankert fait part de ses opinions sur ce que le Parlement a accompli dans le passé et sur les préparations et les perspectives des élections au suffrage direct de l'été prochain.

R.M. : Le Parlement a presque terminé son premier terme en tant qu'institution élue au suffrage direct. Etes vous plus ou moins satisfait de la manière dont il a fonctionné au cours des cinq dernière années ?

P.D. : Plus ou moins est l'expression juste. Le nouveau Parlement devait, bien sûr, trouver sa voie. En 1979 beaucoup de ses membres n'avaient pas d'expérience parlementaire antérieure, encore moins d'expérience d'un organisme international. Ils ne comprenaient pas, bien souvent, qu'une question donnée n'était pas conclue dès l'adoption d'une résolution mais que le véritable travail devait encore commencer. Un suivi continu et l'exercice de pressions discrètes fait partie de la manière dont la Communauté fonctionne. Depuis lors des progrès ont été accomplis sur ce point et les contacts avec le Conseil des Ministres se sont améliorés de façon notable, mais peut-être au détriment des rapports avec la Commission.



Le 4 avril, le président du Parlement européen, Monsieur Piet Dankert, a remis un exemplaire du projet d'Union européenne aux présidents de la Chambre et du Sénat et au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ch. F. Nothomb.

A gauche, Monsieur Defraigne, président de la Chambre.

Une caractéristique frappante de ce Parlement est d'avoir développé de façon positive son rôle de „chien de garde", créant ainsi une plus grande ouverture concernant les activités de la Communauté. Le fait que depuis 1979 les députés européens peuvent se consacrer à leur tâche à plein temps a certainement été un atout.

Là où le Parlement a de réels pouvoirs, c'est-à-dire sur le plan budgétaire, il a utilisé ces pouvoirs avec une grande responsabilité en même temps que de façon novatrice. Je donnerais comme exemple le budget 1984. Le fait que le Parlement ait réussi à geler temporairement le budget du remboursement britannique n'est pas seulement un exploit, ni une action dirigée contre le Premier Ministre britannique, comme on l'a

suggéré. Ceci signifie pour la première fois une implication active du Parlement dans le processus normal des négociations, ce qui est à mon avis un pas important. De plus au cours des dernières années le Parlement a étendu son rôle de plate-forme de discussion sur des questions d'actualité diverses, comme par exemple les grands débats consacrés à la faim dans le monde, la situation des femmes, la reprise économique... etc.

Du côté négatif je dois mentionner la perte de contact avec les parlements nationaux, résultat des élections au suffrage direct. Ceci a conduit à un manque d'information sur les questions communautaires au niveau national et à moins de possibilités pour les députés européens d'influencer leurs ministres par l'intermédiaire

des assemblées nationales. C'est à mon avis une évolution très dommageable qui a été sous-estimée au moment des discussions sur le double mandat.

L'image ternie

R.M. : Etant donné ce bilan global positif du premier terme du Parlement, pourquoi, selon vous, les Européens, comme l'indique un récent sondage d'opinion, sont-ils moins empressés d'aller voter qu'ils ne l'étaient à la veille des premières élections au suffrage direct de 1979 ?

P.D. : Je pense que le Parlement européen ne peut pas être considéré isolément de la CE dans son entièreté, laquelle est en situation de crise à l'heure actuelle. Aux yeux de l'opinion publique, l'image de la Communauté s'est certainement ternie depuis quelques années et en particulier depuis l'impasse politique de l'automne dernier et l'échec du sommet d'Athènes.

Une autre raison est liée à la publicité. De nombreux

députés sont mal connus dans leur pays. Il n'ont pas d'image claire dans les médias nationaux, surtout depuis que les grands noms que étaient à l'origine en tête de listes ont quitté Strasbourg.

R.M. : Il doit y avoir une raison plus essentielle à ce manque d'intérêt. Même dans les pays où l'on retrouve traditionnellement une attitude pro-européenne, comme la République fédérale allemande, les Pays-Bas, l'Irlande, le public semble maintenant vraiment déçu.

P.D. : Eh bien, je dois dire que les ministres ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour provoquer une telle déception. S'il y a eu quelques décisions positives récemment, comme la politique commune de la pêche, l'opinion publique se souviendra surtout des querelles et des sessions traînant en longueur où l'on a chicané sur le partage des quotas de harengs.

Un autre exemple est la politique communautaire de l'acier qui a fait une publicité négative à la CE - car elle se traduit par des pertes d'emploi et des réductions de capacité de production.

Mais personne ne semble comprendre qu'elle a conduit à une situation plus acceptable et moins chaotique que celle qui règne actuellement dans les secteurs du textile et de la construction navale où la Communauté n'a pas de responsabilité directe.

Quelques aspects plus négatifs de la Communauté, la bureaucratie, les montagnes de beurre... etc., ont été aussi trop soulignés par quelques hommes politiques nationaux quand cela les arrangeait.

Et vice-versa, ils ont parfois soulevé des espoirs concernant la Communauté sur des questions pour lesquelles leurs propres gouvernements n'allaient pas coopérer, comme ils le savaient parfaitement bien.

Je ne mentionnerais que des questions comme la politique de l'emploi ou une approche commune de la

reprise économique pour lesquelles les mêmes gouvernements qui font des déclarations solennelles chez eux tergiversent quand il s'agit de prendre des décisions concrètes à Bruxelles.

Les conséquences sur l'opinion publique sont bien entendu très dommageable.

Selon moi, il est essentiel de faire passer ce message : *il n'existe pas* de voie conduisant à la reprise économique hors du cadre de la Communauté. Et il faut dire que l'attitude actuelle de certains gouvernements membres, consistant à mettre un frein et même à reculer quand il s'agit de leur engagement envers l'Europe, met en péril l'existence de la Communauté et la survie de leur propre pays. Car seule la Communauté peut nous faire sortir de la crise actuelle. Les gens ne devraient donc pas se plaindre des hommes politiques européens ni de la Commission mais de leurs propres

élus et ministres nationaux qui n'ont pas le courage de faire les pas décisifs vers la création de l'espace européen.

Une question de survie

R.M. : Avez-vous un message à adresser aux électeurs européens qui pourrait les entraîner à voter en juin prochain ?

P.D. : Comme je l'ai dit précédemment, c'est une question de survie. Nous sommes plus que jamais en Europe à la croisée des chemins. J'illustrerais ceci par un exemple que m'a fourni récemment le Vice-premier ministre australien : l'Australie, selon les critères actuels, est un pays développé alors que la Corée du Sud est un pays en voie de développement. Mais si nous regardons de plus près les structures industrielles et les perspectives futures,

l'Australie devrait être appelée pays en voie de développement et la Corée du Sud pays développé.

En refusant d'aller de l'avant avec l'unité européenne, la Communauté court le risque de se retrouver dans une situation du type australien. Et ceci signifie que le niveau actuel de richesse et de protection sociale dans les Etats membres ne peut être maintenu si nous ne sommes pas prêts à accepter la dimension européenne.

A mon avis c'est la une excellente raison de se rendre aux urnes et de faire un choix entre les différentes options politiques.

Pour conclure : Pas d'élections pour l'Europe comme en 1979, mais des élections pour la survie de nos systèmes sociaux actuels qui ne peuvent survivre que par l'intermédiaire de l'Europe.



Du 5 au 12 février, le Bureau de Presse et d'Information a participé avec un stand à la Semaine Internationale de l'Agriculture au Heysel.

La photo fut prise lors de la visite de Monsieur P. De Keersmaeker, Secrétaire d'Etat chargé de l'agriculture et des affaires européennes, accompagné du Parlementaire européen, Monsieur P. Marck, Président de l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.

Temoignages européens

Le bien-être de tous les citoyens



Prof. J. Tinbergen,
Prix Nobel „Economie” 1969

Le bien-être de tous les citoyens des Communautés européennes repose, dans une large mesure, sur la politique des pays avec lesquels nous commerçons. Ce principe s'applique tout particulièrement aux petits Etats comme les Pays-Bas, pour qui l'importation et l'exportation des biens et des services représentent près de la moitié des recettes nationales.

Rien de plus logique, dans ces conditions, à ce que nous puissions nous faire entendre au sein des instances qui arrêtent la politique économique des marchés où nous écouons nos produits. La plupart de nos exportations sont destinées à des Etats avec lesquels nous sommes associés dans les Communautés européennes. La Commission européenne a pour mission de préparer les décisions en matière de politique communautaires, et le Parlement européen est le seul organe qui exerce un contrôle sur les initiatives de la Commission.

Il faut cependant reconnaître qu'il est certains domaines où le fonctionnement de ces institutions ne

Dans le numéro 86 d'EURinfo nous avons une interview avec le Ministre belge des Relations Extérieures, Leo Tindemans.

Dans le présent numéro, nous vous présentons une série de témoignages d'Européens provenant des autres Etats-membres de la Communauté européenne.

donne pas entière satisfaction. On assiste ainsi à des pressions constantes de la part des Etats membres visant à protéger leurs intérêts nationaux aux dépens de ceux des autres pays de la Communauté. Les entreprises d'Etat ont tendance à s'adresser à leur marché national, quand bien même d'autres pays seraient en mesure de leur livrer les mêmes biens ou services à un prix plus avantageux.

L'administration européenne - c'est-à-dire essentiellement le personnel chargé de préparer et d'exécuter les initiatives de la Commission - souffre elle aussi, à certains égards, d'une absence de réelle collaboration. Tout récemment encore, la Cour des Comptes européenne soulignait - à l'image de ce qui se passe à l'intérieur de chaque Etat - le manque d'efficacité de différents organes communautaires.

La majorité des décisions prises par les Communautés européennes sont arrêtées en Conseil des Ministres, au sein duquel les Etats membres sont représentés par leurs gouvernements. Les décisions - surtout celles qui revêtent une grande importance - sont adoptées à l'unanimité, une règle qui va à l'encontre des dispositions des Traités des Communautés mais n'en reste pas moins d'application pour répondre aux souhaits exprimés par le gouvernement français présidé à l'époque par le Général de Gaulle. Or, ce système a pour effet de bloquer un certain nombre de décisions-clé. Le temps est désormais venu d'en revenir à la lettre des Traités, afin d'affermir la position européenne face aux Etats-Unis et au Japon.

Devant les revers que subissent les Communautés, d'aucuns estiment préférable de renoncer à la collaboration européenne et se désintéressent des prochaines élections du Parlement européen. Il s'agit là d'une réaction inconsidérée, qui équivaldrait à se dessaisir du peu de pouvoir que l'on possède pour le laisser à d'autres. Et c'est précisément pour renforcer la structure et l'efficacité des Communautés européennes que nous nous devons de prendre part au scrutin.

Bâtir un monde meilleur



Maeve Binchy, romancière irlandaise, auteur du best-seller „C'était pourtant l'été” (1983)

Quand ils commencent à expliquer ce qu'est le Parlement, les gens de par l'Europe attrapent le vertige. A moins d'en faire partie, comment peut-on saisir les finesses, les nuances, les degrés d'engagement d'au moins quatre catégories de démocrates ? A moins

d'avoir l'habitude de voyager avec ce Parlement, comment comprendre une assemblée qui siège dans trois villes ? Si vous ne prenez pas réellement l'avion de Strasbourg avec votre député, comment savoir ce qu'il ou elle fait là-bas ?

Je ne pense pas que les brochures bien préparées sur papier glacé, en quelque quantité que ce soit, seront d'aucun secours. Ceux d'entre nous qui n'appartiennent pas au monde politique lisent d'un œil terne les définitions de pouvoirs du Parlement; nous peinons sur le contrôle, les pouvoirs budgétaires et les pouvoirs législatifs en hochant de la tête avec sagesse. Tout ceci est trop lointain. Mais supposons que nous y soyons pour une journée ? Ce serait encore trop imposant pour nous, sept langues, la traduction simultanée, et tout le tra la la. Et même si on ajoutait au programme de chaque élève un cours de „Compréhension du Parlement européen” dans chaque pays, il resterait encore vague.

L'attraction doit être émotionnelle. Et elle doit prendre racine dans le passé. Durant des années, nos pays se sont regardés avec méfiance pendant les brefs instants d'accalmie entre les périodes où ils se déchiraient, alors qu'ailleurs d'autres sociétés se mettaient simplement à la tâche, souvent car la lutte contre les éléments était si difficile, les distances si grandes qu'ils n'avaient pas l'occasion de se battre. Aujourd'hui les nations de l'Europe se rencontrent régulièrement et discutent méticuleusement, même péniblement, de questions qui concernent chacun dans son pays. Ce n'est plus l'affaire de têtes couronnées ou de chefs militaires qui jouent sur leurs échiquiers avec comme pions les braves gens.

Aujourd'hui, ce sont ces gens ordinaires qui sont là-bas, élus par leurs pairs au pays, pour essayer de bâtir

un monde meilleur dans des commissions, le suivi, et encore des commissions. Cela doit être la nouvelle la plus porteuse d'espoir que cette partie de la terre n'ait jamais eue.

Alors l'argument de vente doit être l'émotion, en termes de coopération et de paix. Nous aurons peut-être ainsi le sentiment instinctif que c'est important et nous enverrons le meilleur de nous-même là-bas. Même si nous ne sommes pas encore vraiment sûrs de ce que c'est ni de ce qu'il fait.

Unir les forces culturelles et matérielles



Gust Graas, P.D.G. de RTL

Le temps est venu de faire profession de foi. Cela se fait, parce que les échéances électorales le veulent.

Mais ce moment ne serait-il pas mal choisi ?

Notre „Communauté" semble être davantage un rassemblement autour de brouilleries qu'un regroupement au sein de valeurs vraies et communes à tous.

En outre, dans nos démocraties, les élections ne sont pas toujours des moments favorables pour apporter la preuve de l'existence de points communs à tous. Dans ce contexte, on évo-

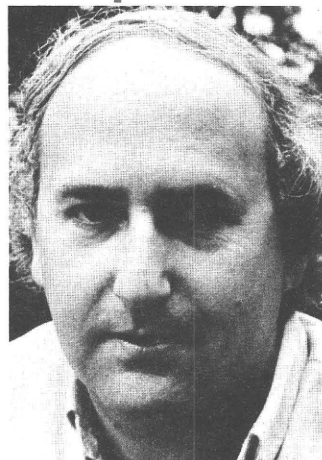
que surtout les différences, ou, à la limite, une communauté d'idées au niveau des groupements et des intérêts particuliers. Et l'Europe, comme son Parlement, ne seront crédibles que lorsqu'ils auront regroupé leurs forces vraies, et pas seulement des éléments sectoriels ou nationalistes. Lorsqu'ils auront uni leurs forces culturelles et matérielles ! Il ne pourra y avoir d'impulsions créatrices que si l'Europe sort du cadre restreint des besoins quotidiens et de la satisfaction de sa société de production et de consommation, et subordonne ces derniers au cadre plus large d'une communauté spirituelle.

Profession de foi luxembourgeoise

La profession de foi européenne que l'on attend de ma part me coûte peut-être moins à moi, qui suis luxembourgeois et un homme au service de la communication européenne, qu'à d'autres. Ici, au centre de l'Europe, notre petit pays - qui était autrefois un peu plus grand - était une des régions de passage trop souvent traversées par les armées de tous les pays. Cette situation, jadis pleine de dangers, présente aujourd'hui tous les avantages. C'est un pays ouvert, ouvert aux idées, à leur assimilation à l'intérieur et à leur divulgation à l'extérieur. C'est d'ailleurs notre politique en matière de télévision et de radiodiffusion : nous acceptons tout ce qui nous entoure et nous transmettons à tous.

En tant que démocrates, nous aimerions nous en tenir à ces principes et oser dire un mot pour la liberté. Car nous oublions trop facilement ce que signifie la liberté, le libre choix de l'individu (pas seulement lors des élections), la démocratie et l'application des théories démocratiques, dans un monde qui, en dehors de nous, connaît trop l'absence de liberté et les dictatures.

La légitimation des décisions européennes



Werner Weidenfeld, auteur allemand

Dans son état actuel, la Communauté européenne suscite des réactions contrastées : le succès côtoie la crise, l'idée européenne donne lieu à de vibrantes professions de foi et, dans le même temps, les réalisations tangibles de la politique communautaire provoquent d'acertes critiques. Alors, faut-il prendre cela pour argent comptant et se résigner ?

Visiblement, nous avons perdu tout sens de la mesure lorsqu'il s'agit d'apprécier les forces politiques en présence ainsi que les objectifs et les potentialités de l'intégration. Comment expliquer autrement notre frustration face aux conflits et aux compromis ? En fait, les querelles, divergences et critiques sont la substance même de notre ordre démocratique. Pourquoi en serait-il autrement au niveau de l'Europe supranationale ?

Si l'Europe d'aujourd'hui est plus qu'une jungle technocratique, le mérite en revient essentiellement au Parlement européen. Quelle que soit l'opinion globale que l'on porte sur ses travaux, chaque nouveau progrès politique contribue à l'édification du parlementarisme européen. Depuis

longtemps, les tâches et les problèmes ont largement débordé les frontières nationales et l'imbrication des questions sociales est devenue prodigieusement dense. L'heure est donc venue de s'interroger : souhaitons-nous nous laisser submerger par les problèmes en suspens ou, au contraire, apporter une réponse politique aux questions et les soumettre à un contrôle démocratique ?

Ne pas donner à l'Europe une dimension politique et renoncer au contrôle démocratique, c'est se condamner à perdre du terrain. D'où la nécessité de disposer d'un Parlement opérationnel.

En fait, les données de base sur lesquelles se fonde la politique européenne ne sont plus ce qu'elles étaient. Aux premières heures, le processus d'intégration s'inscrivait dans un contexte plus favorable :

- il bénéficiait d'un consensus tacite, mais réel, de la population,
- était soutenu par les taux de croissance élevés de l'économie,
- et par une volonté commune de supprimer les frontières intérieures.

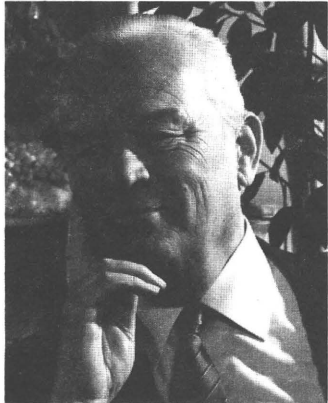
Longtemps, les interventions de la Communauté sont passées inaperçues aux yeux de M. Tout le Monde. Il n'en est plus de même aujourd'hui car la Communauté a quitté la sphère invisible de la chose politique. Elle prend partie dans des questions touchant aux intérêts vitaux des Etats membres : c'est elle qui tranche dans le secteur sidérurgique, sur les marchés agricoles et dans le domaine de la pêche. Sans compter qu'elle décide directement du maintien ou de la suppression d'emplois : une prérogative de taille actuellement. Automatiquement, on en vient à s'interroger sur la légitimation des décisions européennes et, par voie de conséquence, sur le rôle que joue le Par-

(suite à la page 18)

17 juin 1984

Deuxièmes Elections Européennes :

PRL 1



Tête de liste :

Michel Toussaint

Ce programme repose sur des principes libéraux et démocratiques de la liberté, de la responsabilité individuelle et de la tolérance.

Nous sommes convaincus que deux problèmes fondamentaux doivent être résolus d'urgence pour qu'on puisse relancer la construction européenne. Il s'agit de l'aménagement de la politique agricole commune (P.A.C.) et du financement de la Communauté.

Ces deux problèmes sont intimement liés et leurs solutions conditionnent le développement futur de la Communauté tant sur le plan interne qu'externe.

L'Europe se caractérise par la non-décision. C'est pourquoi nous plaçons pour un retour aux règles des Traités (suppression du vote à l'unanimité du Conseil), du respect des principes fondamentaux, la suppression des entraves et la constitution d'un grand marché européen, la création d'un espace industriel commun, l'union économique et monétaire, l'amélioration des politiques sociales et régionales, un plan européen pour l'emploi.

ECOLO 4



Tête de liste :

**François
Roelants du Vivier**

Ce que nous proposons : une Europe des régions proche des habitants, dont les instruments seront notamment un Sénat européen des régions et le referendum d'initiative populaire. En matière économique et sociale, nous revendiquons un partage du travail et des revenus, et une politique industrielle basée sur les besoins réels des populations. La politique agricole commune doit être globalement réformée dans une optique de diversification des productions et d'une alimentation de qualité. Pour nous, une politique européenne de l'environnement est une priorité ; tout reste à faire dans ce domaine en matière de prévention des pollutions et des nuisances, et de recherche vers des technologies respectueuses de l'environnement : notre programme y consacre une large part. En ce qui concerne l'énergie, nous prônons un changement de cap vers une alternative énergétique douce, fondée sur les économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et produites localement, et l'abandon du nucléaire.

Nous n'avons qu'une seule terre : or la guerre menace continuellement la planète et la survie même de l'espèce humaine. Nous prônons une politique de paix volontariste pour l'Europe, et un désarmement généralisé, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Nous sommes dans ce contexte partisans de relations justes et équilibrées avec le reste du monde, notamment les pays en développement dont l'autonomie, en particulier alimentaire, doit être promue et renforcée.

PCB 5



Tête de liste :

Pierre Beauvois

Le parti communiste a publié sa plate-forme francophone en 13 points sur les élections européennes.

Bien que partisan des 32 heures en Belgique, le P.C. soutient les efforts en faveur des 35 heures et préconise de vastes actions interprofessionnelles pour les conquérir, sans perte de pouvoir d'achat. Il demande en outre que des prix rémunérateurs soient garantis aux exploitants agricoles familiaux.

Le manifeste du P.C. met fortement l'accent sur la nécessité de dégager l'Europe de l'entreprise des multinationales et de contrôler de près les mouvements de capitaux. Sur le plan monétaire, il considère que l'Ecu européen doit prendre la place du dollar dans les échanges de la C.E.E.

PSC 6



Tête de liste :

Gérard Deprez

Pour une Europe des citoyens

Le but des sociaux-chrétiens est de réaliser progressivement l'Union européenne notamment grâce à un fonctionnement plus efficace et plus démocratique des institutions. Nous voulons l'Europe des peuples !

Quatre axes :

1. *Moderniser*

C'est-à-dire :

- coordonner la recherche ;
- Développer les infrastructures (Tunnel sous la Manche, Canal Rhône-Rhin, T.G.V. La Haye, Bruxelles, Rome) ;
- Mettre en place un réseau télématique européen.

2. *Libérer les initiatives*

Nous voulons des entreprises européennes suffisamment grandes pour être capables de concurrencer Américains et Japonais. Pour les aider, abolissons toutes les entraves qui empêchent la circulation des hommes, des biens, des idées.

3. *Rendre l'Europe généreuse*

Au-delà des frontières, l'Europe doit assumer sa vocation de troisième grand et

- Promouvoir la paix* notamment en prenant des initiatives pour faire respecter le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et en constituant au sein de l'Alliance Atlantique un „pilier européen” destiné à contrebalancer la prépondérance américaine.

- Aider les pays qui souffrent de la faim* notamment en mettant en œuvre des stratégies de sécurité alimentaire et en trouvant une solution à l'endettement insoutenable des pays pauvres.

4. *Bruxelles, capitale de l'Europe*

Le P.S.C. a la ferme volonté de faire de Bruxelles toujours plus la capitale de l'Europe.

Les partis belges pour l'Europe.

FDF-CFE 7



Tête de liste :

Antoinette Spaak

Je conduirai la liste du Front Démocratique des Fédéralistes pour la Communauté Française et l'Europe aux élections européennes du 17 juin.

Notre slogan sera „Rassembler, résister, reconstruire” ; Il est à lui seul un raccourci excellent de notre programme.

Rassembler dans une Europe mieux intégrée les forces fédéralistes de la Région Bruxelloise et de Wallonie.

Résister dans un pays encore unitaire à pouvoir centralisateur ne tenant pas compte des spécificités des régions et des communautés.

Reconstruire une société progressiste et généreuse.

Bruxelles, grande ville de langue française et siège des institutions européennes, est une région dont les citoyens doivent avoir des droits politiques égaux à ceux des autres régions.

La Wallonie, région d'industrie doit retrouver grâce à la dimension Européenne sa réalité économique et culturelle.

La défense des libertés démocratiques et des droits fondamentaux est menacée en Belgique.

Cette défense est un des éléments essentiels de la Communauté Européenne et un recours contre tout abus.

Pour le FDF-CFE, mouvement fédéraliste, le Parlement Européen est le lieu privilégié pour mener le combat pour une Europe fédérale riche de sa diversité régionale et d'une culture sans égale.

POS-LRT 12

Tête de liste :

Alain Tondeur

PS 11



Tête de liste :

Ernest Glinne

Le programme du Parti Socialiste s'ordonne autour de quatre thèmes principaux :

1. *La relance de l'économie et la lutte contre le chômage.* Le P.S. réclame une augmentation coordonnée des investissements publics en Europe correspondant à 1 % du P.I.B. de la Communauté. Il réclame également le maintien du pouvoir d'achat des salariés, la défense des principes fondamentaux de la sécurité sociale et la lutte contre les discriminations.

2. *La réduction des inégalités entre les Régions.* Le P.S. exige une adaptation et une intensification de la politique régionale de la CEE, afin de mieux lutter contre les disparités régionales actuelles. Il préconise l'instauration d'un dialogue direct entre la CEE et les Régions, ainsi que l'organisation d'un fédéralisme intégral en Belgique.

3. *Le renforcement de la paix dans le monde.* Le P.S. souhaite un accroissement des compétences européennes en matière de défense, la représentation des pays européens dans les négociations sur les armements et une attitude ferme tant vis-à-vis des Etats-Unis que de l'U.R.S.S.

4. *La démocratisation des institutions européennes.* Le P.S. appuie le projet d'Union européenne du Parlement européen. Il préconise le renforcement des pouvoirs de ce dernier, qui doit disposer d'un poids au moins égal à celui du Conseil, et d'une réelle influence dans la désignation des commissaires.

PWE 13



Tête de liste :

Paul-Henry Gendebien

Dans la perspective des prochaines élections du 17 juin, P.H. Gendebien conduit la liste P.W.E., qui groupe les partis et mouvements indépendantistes wallons ainsi que des personnalités extérieures aux partis, représentatives des milieux sociaux, professionnels, universitaires, tant de Wallonie que de Bruxelles.

P.W.E. combat en faveur des Etats-Unis d'Europe et d'un Gouvernement fédéral européen, dont le président sera élu. Une chambre des peuples, ou sénat des régions, devrait être constituée, sur base d'une législation électorale uniforme. Politique industrielle et de relance de l'emploi, monnaie, politique de sécurité devraient relever des compétences communautaires. Mais l'Europe unie ne sera solide que si elle sait reconnaître et organiser ses diversités : c'est d'une part l'Europe du pluralisme, et d'autre part l'Europe des Autonomies.

Dans cet esprit, une Wallonie autonome et indépendante sera l'un des partenaires de l'Europe des peuples, où elle défendra elle-même ses intérêts dans toutes les institutions communautaires, puisque l'Etat belge ne la représente pas.

PTB 14



Tête de liste :

Patrice Dor

Sous le mot d'ordre „Contre le grand capital uni, unir les travailleurs”, le PTB participe avec le programme suivant :

1. Pour une véritable issue à la crise par la nationalisation sans indemnisation des banques, holdings et multinationales. Pour eux la crise signifie : une concentration sans précédent de pouvoir et de richesse dans leurs mains. Les travailleurs paient par le chômage et la régression sociale. Thatcher, Martens ... échouent, aussi bien que ... le „socialiste” Mitterrand. Seule la suppression du système capitaliste offre une issue.

2. Faites payer la crise aux riches : 32 heures avec maintien du salaire et embauches compensatoires; maintien de l'index et de la sécurité sociale.

3. Défendez la paix : Amérique, Russie : halte aux fauteurs de guerre ! Non aux Cruise et Pershing II ! Démantèlement des missiles SS 20 ! OTAN, non ! Défense populaire, oui !

4. Soutien de l'Europe aux revendications du Tiers Monde pour un nouvel ordre économique international. Solidarité avec les luttes de libération en Palestine, Amérique Centrale, Azanie..., en Afghanistan, Cambodge, Erythrée...

5. Défendez les droits démocratiques et syndicaux.

6. Droits politiques et sociaux intégraux pour les immigrés. Stop au racisme, qui mène au fascisme.

Nous avons demandé aux partis belges se présentant aux élections du 17 juin de rédiger une synthèse de leur programme électoral.

Les programmes des partis néerlandophones sont publiés dans EUROPA-bericht qui peut être obtenu sur simple demande au Bureau de Presse et d'Information. Il s'agit de :

2 CVP-EVP, 3 VU, 5 KPB, 8 AGALEV (Anders GAan LEVen), 10 SP, 12 Vlaams Blok, 13 PVDA, 14 SAP-RAL.

(suite de la page 15)

lement européen dans l'édification de l'Europe.

En tant que démocrates, pas question de dormir sur ses deux oreilles tant que le Parlement n'aura pas reçu les nouvelles compétences qu'exige sa qualité de représentant légitime du peuple européen. Voilà pourquoi nous n'avons pas le choix : nous nous rendrons aux urnes en juin.

Werner Weidenfeld, né en 1947, professeur d'économie politique à l'Université de Mayence depuis 1975. Il est l'auteur d'articles historiques et politiques publiés par divers organes de presse.

Un vote de confiance



Lady Jane Ewart-Biggs,
Membre travailliste du
„House of Lords”

„Les élections européennes portent une énorme responsabilité en juin 1984. Les leaders politiques seront peut-être encore en conflit et les problèmes budgétaires de la Communauté encore sans solution. Il sera d'autant plus important pour ceux des hommes et des femmes qui se rendront aux urnes de se rappeler que les pères fondateurs de la Communauté européenne avaient à l'esprit plus que le charbon, l'acier et le prix du beurre. Ils l'ont vue en tant

que force de co-existence pacifique et de justice sociale, d'emplois pour les jeunes et de droits égaux entre les hommes et les femmes. Ils ont aussi espéré qu'elle fournirait un forum de recherche commune de solutions à des problèmes communs et, par une coopération politique, serait capable d'influencer les affaires du monde en parlant d'une voie unie.

Comment des pionniers auraient-ils pu prévoir les pressions et les tensions que les événements mondiaux allaient imposer à la réalisation de ces principes ? Et pour beaucoup en effet, les problèmes inextricables et les déceptions de ces dernières années ont assombri cette vision et remis en question toute l'idée de la Communauté. Mais Gaston Thorn, dans ces colonnes, a lancé un appel pour une Europe de la seconde génération. Ils nous a prévenu que si la Communauté ne pouvait pas avancer avec son temps et trouver un nouvel essor, elle irait à sa perte et sombrerait.

C'est donc la raison pour laquelle je crois que les électeurs de l'Europe ont un devoir si important en juin. Ce sera à eux de donner un vote de confiance pour lancer cette deuxième génération. Leurs votes ne décideront pas seulement de la répartition des sièges entre les partis politiques à Strasbourg - aussi important que ce soit - mais ils ne laisseront aucun doute dans l'esprit des leaders de l'Europe que ses citoyens souhaitent la survie de la Communauté européenne et veulent continuer la lutte pour atteindre ces idéaux rêvés par ses pères fondateurs. Car des institutions comme celles-ci ne se bâtissent pas en un jour. Elles ont besoin d'une fidélité constante aux principes sur lesquels elles sont fondées. Les électeurs européens peuvent et doivent en faire la preuve en se rendant en masse aux urnes le 14 juin.

Une Union risque d'isoler les pays de la CE



Thorkil Kristensen,
Professeur, Danemark

(Thorkil Kristensen a conduit la campagne pro-communautaire au Danemark avant le référendum de 1972. Il fut auparavant ministre danois des Finances et pendant de nombreuses années secrétaire-général de l'OCDE)

Le Parlement peut-il devenir une source d'inspiration pour la CE ? Il le peut en parlant franchement des problèmes d'aujourd'hui. J'en mentionnerai deux.

1. La politique agricole commune est une charge pour le budget car les prix communautaires créent des excédents de production. Mais pourquoi les agriculteurs demandent-ils des prix trop élevés pour équilibrer l'offre et la demande ?

Le fait fondamental est que l'agriculture est l'occupation origininaire. Au travers de l'histoire, de nombreuses activités plus spécialisées se sont développées et elles ont attiré la main d'œuvre agricole car elles généraient des revenus plus élevés.

C'est donc dans la nature de l'évolution que le travail dans l'agriculture produise

des revenus inférieurs au travail dans d'autres domaines. Mais c'est un fait difficile à accepter dans les sociétés modernes.

Donc la CE, les Etats-Unis et d'autres subventionnent l'agriculture et contribuent ainsi à une production excédentaire.

Puisque c'est un problème commun la CE devrait rencontrer les Etats-Unis et proposer que tous les pays membres de l'OCDE introduisent ensemble des prix plus réalistes. Si cette mesure est prise en même temps par un si grand nombre de pays, les modifications de prix seront plus modestes que si la charge est supportée uniquement par la CE.

2. L'unité européenne est-elle encouragée ou freinée par la CE ? Les pays européens sont maintenant divisés en trois groupes : les membres de la CE, ceux qui ne le sont pas et les pays de l'Europe de l'Est.

Si des pays comme l'Autriche, la Suisse, la Suède et la Finlande n'ont pas adhéré, est-ce parce qu'ils considèrent la CE trop supra-nationale et trop loin d'être neutre ?

En Europe de l'Est se dessine clairement une tendance à l'adoucissement des systèmes et/ou à décider de collaborer avec l'Europe occidentale.

Le Parlement devrait donc examiner si une Union formelle risque d'isoler davantage les pays membres de la CE des autres pays européens et donc de consolider l'Europe tri-partite.

Qu'est-il donc advenu de ce rêve de vie ?

J'avoue que j'ai un sentiment bizarre. Le sentiment de celui qu'on inviterait à faire l'éloge du mariage, alors qu'il nourrit des résér-



Antonis Samarakis
Ecrivain grec
Prix Europa '83

ves évidentes à l'égard de la vie conjugale...

Sans doute pourrais-je, en l'occurrence, refuser de participer à l'enquête. Car comment concevoir que, tout en ayant des doutes tenaces quant au rôle de la Communauté Européenne - au même titre d'ailleurs que d'autres institutions - l'on s'engage cependant à prendre part à une telle enquête, au risque de passer pour un apologiste de l'institution en cause.

Mais voyons les choses plus simplement : oui ou non, cela a-t-il un sens pour l'homme de la rue de participer aux élections pour le Parlement Européen ?

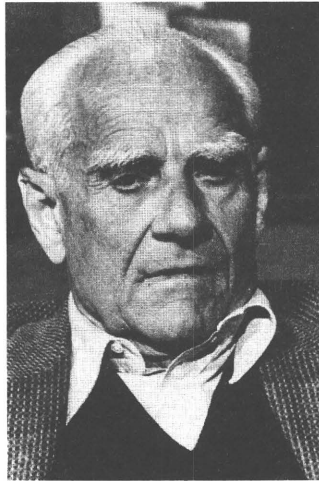
Je crois qu'il faut prendre part aux élections parce que le Parlement Européen est aujourd'hui une réalité et que s'abstenir, le cas échéant, reviendrait en somme à se résigner devant des décisions qui peuvent pourtant s'avérer déterminantes, sinon franchement préjudiciables. C'est pourquoi il ne faut négliger aucune occasion de se faire entendre. Et précisément, les élections pour le Parlement Européen nous offrent une telle occasion, d'autant plus que le régime du suffrage direct nous permet d'élire les personnes que nous jugeons susceptibles de contribuer à ce que ces institutions deviennent, sinon plus efficaces, du moins un peu moins nébuleuses...

De même que, dans tous les pays, il est du devoir de chaque citoyen de prendre part aux élections nationales, même s'il répudie la forme du pouvoir en place, il s'impose aussi que chacun prenne part aux élections pour le Parlement Européen.

Sans doute l'expérience acquise jusqu'à ce jour dans le contexte des Communautés Européennes témoigne-t-elle qu'en dépit des vœux pieux de certains romantiques, leur rôle - pour autant qu'il ne fût pas négatif - s'est avéré bien peu efficace quant à pallier l'inhumanité, la confusion et l'angoisse qui sévissent dans ce monde où le tragique et l'insensé sont d'impitoyables corollaires. La crise qui affecte notre monde n'est pas seulement économique; elle est aussi morale et spirituelle.

C'est cette crise que reflète aussi la Communauté Européenne qui se consume en des problèmes économiques, offrant au simple citoyen l'image d'un immense supermarché dont le seul souci serait d'écouler sa marchandise, au milieu des contradictions et conflits des partenaires. Qu'est-il donc advenu de ce rêve de vie ? de cette soit d'autre chose enfin, qui ne soit plus le seul profit matériel, mais une appréhension plus profonde de la vie même ? C'est précisément cela que revendique cette *autre* Communauté, la Communauté de la souffrance et de l'angoisse universelle, mais aussi de l'espoir et de la lutte pour un monde un peu moins inhumain, un monde de justice sociale, de solidarité, de beauté.

Je me sens un citoyen européen



A. Moravia, Ecrivain italien.

Je trouve l'Europe d'une faiblesse navrante. Dernièrement, surtout, elle a montré sa faiblesse à maintes occasions.

Pourquoi l'Europe est-elle si faible ? Parce que-elle a beaucoup à se faire pardonner. N'est-elle pas la grande responsable de l'Histoire de ces dernières cinquantes années ? Une Histoire pas très brillante ... Ce sont ses complexes qui la rendent si faible face aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique qui, eux, ont la conscience tranquille et n'y sont pour rien. Je veux parler du nazisme. Même si l'Europe a réagi, en partie, avec héroïsme, elle a été véritablement épuisée par le Nazisme.

Mais ce n'est pas tout. Ce qui, autrefois, faisait la grandeur de l'Europe en est aujourd'hui, le défaut. Tous les organismes, y compris les organismes politiques, meurent de ce qui les faisait vivre. L'Europe a vécu de ses „Nationalités". Il est probable qu'elle en mourra. Les Nations européennes, si différentes les unes des autres, chacune ayant sa spécialité ont fait la gloire du Vieux Continent. Elles risquent, maintenant, par ces différences mêmes, de l'anéantir.

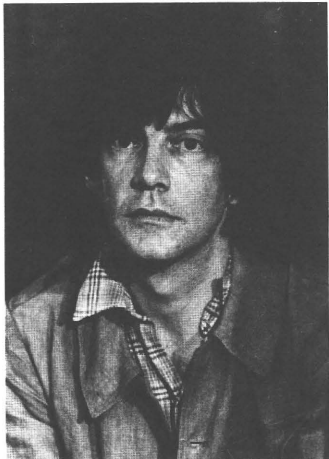
En théorie, l'Europe est forte, bien plus que les Etats Unis ou l'Union Soviétique. Ceci, si l'on met ensemble les pays européens. Tous ensemble ils forment la première puissance économique du monde. Mais, hélas, les pays européens sont complexés et désunis. Si l'on analyse les politiques des diverses Nations européennes, on voit que toutes, sans exception, fonctionnent encore comme en 1914. Chaque pays a sa politique, son aspiration à la puissance sinon à l'hégémonie. Voyez, par exemple l'attitude de la Grande Bretagne au moment de la guerre des Falklands. La défense des Falklands est inspirée par une politique impériale. Il ne s'agit absolument pas de la politique d'une province de l'Europe. Même chose pour la politique africaine de la France. J'en parle parce que je connais bien l'Afrique.

Tout ceci étant dit, personnellement, je me sens un citoyen européen. Et j'irai voter en juin, comme je l'avais déjà fait, il y a cinq ans, et comme je le fais toujours lors des élections italiennes. C'est mon devoir de citoyen. Tout en sachant qu'on est encore très loin, je pense qu'il faut absolument créer une unité européenne. En attendant un changement des mentalités - qui ne peut être que très lent - l'existence d'une institution telle que le Parlement européen est une bonne chose même si ce Parlement n'a guère de pouvoir. Les institutions sont là pour répondre à certains besoins. Ces besoins ne sont pas permanents, ils apparaissent à un moment donné.

Alors, même si l'on peut discuter de l'utilité actuelle du Parlement de Strasbourg, on ne peut mettre en doute le fait que son existence est nécessaire.

Il faut que les institutions soient prêtes pour le moment où l'on en aura besoin. Sans cela, l'Europe risque de continuer à „rater l'Histoire".

L'Europe n'a pas d'âme



André Glucksmann,
philosophe français

On cherche à responsabiliser l'électeur en insinuant que c'est lui qui, par sa quantitative participation, décide de la vérité de l'Europe. Non, l'élément déterminant est ce pourquoi on est appelé à voter. La responsabilité incombe à ceux qui présentent les options : tant que l'Europe sera un concept vide et une outre gonflée du vent des déclarations électorales, le taux de participation reflètera par sa maigreur, l'absence de pensée baptisée „Europe”.

Le concept n'a pas toujours été vide. Il s'est plutôt vidé, après la réussite du projet des pères fondateurs de la Communauté européenne. Celle-ci est devenue la seconde puissance économique du monde et l'Européen a atteint le niveau de vie des Etats-Unis, chose qui, en 1945, était inimaginable pour l'intellectuel, l'homme politique et le simple citoyen du vieux continent en ruine. Deuxième projet des pères fondateurs, qui a triomphé dans toute l'Europe occidentale : la démocratie. Les trois dictatures fascistes qui obscurcissaient l'image de l'Europe et la vie des Européens ont

disparu. L'Espagne, le Portugal et la Grèce ont retrouvé des institutions représentatives et démocratiques. L'Europe a été un succès. Mais c'est au bout de ce succès qu'on s'aperçoit qu'à l'origine, on a pensé trop court.

Aujourd'hui il y a deux vides, deux questions sans réponse. Premièrement : comment se défendre ; les pères fondateurs se sont reposés sur l'éternité supposée de la protection américaine, ils n'ont pas véritablement réfléchi à la nature de la menace soviétique sur l'Europe occidentale et par conséquent les S.S. 20 ont pris nos politiques au dépourvu.

Deuxième manque : la culture, l'âme, la spiritualité. Il y a un matérialisme libéral comme il y a un matérialisme marxiste et les pères de l'Europe, raisonnant en matérialistes libéraux, pensaient

que la Communauté économique, avec ses institutions, devait engendrer, par un quasi-automatisme, l'unité culturelle, l'âme de l'Europe venant parachever, en tombant du ciel, la construction européenne, Chimère : aujourd'hui, il existe une indéniable communauté de valeurs - les valeurs démocratiques, de civilisation de masse, de consommation, sont communes à l'ensemble des Européens - mais il n'y a pas de communauté culturelle.

L'Europe ne sait ni comment se défendre, ni quoi défendre. Ce vide vertigineux rejaille derechef sur la capacité des Européens d'affronter en commun les exigences extrêmement dures de la nouvelle révolution technologique qui implique un marché commun de la culture, de l'audiovisuel, de l'électronique, de la robotique.



Un des dix jeunes lauréats, Eric Duveillez, du concours R.T.L. — Maison de l'Europe de Huy — Bureau de presse et d'information de la Commission à Bruxelles, a au cours du tournage du film dont il avait la charge, rencontré au Bureau d'information de Dublin le Président G. Thorn qui, lui-même venait d'être fraîchement revêtu des titres de Docteur honoris causa de la National University of Ireland. A gauche Mr. Conor P. Maguire, directeur du Bureau d'Information de la CE à Dublin.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

La chasse aux obstacles

Il est temps, estime Basil de Ferranti, député au Parlement européen et l'un des cinq vice-présidents du club Kangourou, que les Européens commencent à sauter les obstacles aux échanges qui existent encore aux frontières des Etats membres et empêchent la Communauté de devenir un véritable marché commun.

Le Traité de Rome a formulé un objectif clair, celui de l'élimination des droits de douane entre les Etats membres, l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les pays tiers ainsi que la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

Mais ces objectifs, selon M. Ferranti, sont encore loin d'être atteints. On a certes avancé sur ce chemin, estime-t-il, mais il y a eu aussi des retours en arrière. Le club a été formé pour soutenir le progrès et stopper les régressions. Créé en 1982 par un groupe de députés au Parlement européen appartenant à diverses familles politiques et de toutes nationalités, le Club rassemble des députés tant du Parlement européen que des parlements nationaux. Au cours de leurs réunions mensuelles à Strasbourg, ses membres peuvent échanger des récits effarants de retards et de délais aux frontières des Etats membres.

La plupart des Européens ont rencontré des difficultés aux frontières, affirme M. de Ferranti. Beaucoup ont perdu leur sang-froid sur le chemin des vacances quand des familles font la queue aux frontières dans leurs voitures transformées en fours sous le soleil de l'été.

Les conducteurs d'autocars n'ont pas la tâche facile non plus. Un chauffeur britannique a découvert avec surprise qu'il devait s'acquitter d'une taxe sur le carburant plus la TVA sur le montant de carburant qu'il transportait au-delà de 100 litres et une taxe sur le chiffre d'affaires calculée en fonction du nombre de passagers et du kilométrage quand il entrait en Allemagne fédérale. Il y a aussi le récit de deux juristes danois qui se rendaient à Strasbourg pour participer à une réunion du Club Kangourou. Ils ont été retenus pendant une heure à la frontière franco-allemande car leurs documents étaient établis

sur du papier blanc alors que les douaniers demandaient du papier jaune.

Or les retards se traduisent par des frais, surtout lorsqu'il s'agit de transport de marchandises. Un récent rapport fait apparaître que 44 % des entreprises interrogées dans cette enquête ont connu des délais aux postes de frontière et quatre sur cinq de ces entreprises ont estimé que ces retards entraînaient des augmentations du prix final des produits. Les membres du Club estiment que ces obstacles tarifaires coûtent une fortune à la Communauté.

Mais que fait le Club devant ces attaques contre l'esprit du Traité de Rome ? La réponse de M. de Ferranti est de „faire connaître les problèmes et les soulever au niveau politique”. Mais il remarque qu'une réaction à ce genre de publicité est de dire „oui, ce n'est pas bien chez nous, mais c'est encore pire chez les autres”. C'est ainsi que lorsque le chauffeur britannique se plaint des taxes à la frontière allemande, un fonctionnaire à Bonn souligne que les retards subis par les chauffeurs allemands à Douvres sont les mêmes, sinon pires. Le bulletin d'information du Club Kangourou répond par ce message sévère „N'essayez pas de justifier ce que vous faites en rappelant que les autres pays font la même chose. Prenez plutôt un peu de recul par rapport à vos formulaires à volets multiples en plusieurs langues, et contemplez la futilité de ce que vous êtes en train de faire”.

Le bulletin du Club Kangourou est une publication bi-mensuelle en quatre langues qui est distribuée gratuitement aux députés européens et nationaux, aux fonctionnaires et aux entreprises. Il reflète les bonnes relations existant entre la Commission et le Club, puisqu'il a publié récemment un message de félicitations à l'occasion de l'anniversaire du Commissaire Karl-Heinz Narjes. Il

reçoit également un accueil favorable parmi les députés tant au Parlement européen que dans les Etats membres.

Le problème, soulignent les membres du Club, est que bien souvent les députés nationaux sont d'accord avec les idéaux du club, mais qu'ils approuvent les exceptions. Le Premier Ministre britannique, Margaret Thatcher, est un fervent supporter de ce mouvement, et pourtant son gouvernement a accepté avec beaucoup de réticence l'entrée du lait UHT au Royaume-Uni.

Mais certaines décisions récentes sont un encouragement pour les membres du Club. Par exemple, l'annonce par l'American Express et le Cédit lyonnais de délivrer cette année des chèques de voyage en Ecus. Ceci représente un pas important vers l'harmonisation des services financiers et permettra aux vacanciers de quitter leur pays sans décider à l'avance du montant de devises qu'ils devront emporter pour chacun des pays qu'ils ont l'intention de visiter.

Il y a également la directive approuvée par les Ministres en novembre et qu'on a appelé la directive des „plombers”. Elle permet aux artisans, aux gens de métier et aux membres de professions libérales d'emporter les outils ou les instruments nécessaires à l'exercice de leur profession d'un pays à l'autre sans avoir à acquitter de droits de douane. En même temps les ministres ont approuvé des dispositions qui permettront de créer un document de douane unique en remplacement des innombrables bouts de papier que les chauffeurs de poids lourds doivent présenter aux postes de frontière européens à l'heure actuelle.

Mais le prochain pas le plus important, selon M. de Ferranti, sera un accord sur la certification pour les pays tiers. Cet accord aurait dû être conclu au cours du Conseil européen de mars mais le Conseil a buté sur la contribution budgétaire britannique.

Energie : Economiser plus

La Communauté européenne possède encore un vaste potentiel d'économies d'énergie. D'ici à l'an 2000 on pourrait économiser un quart de la consommation énergétique de la CE en utilisant l'énergie de manière plus efficace, in-

dique l'analyse faite par la Commission des programmes d'économies d'énergie des Etats membres (COM(84)36).

Le rapport souligne que seuls quelques secteurs dans un nombre restreint de pays ont été couverts par des programmes d'économies d'énergie au cours des dernières années. En 1982, c'est le Danemark qui arrive en tête avec le soutien le plus important aux économies d'énergie par habitant, suivi par les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

La baisse de 20 % de la consommation énergétique de la Communauté entre 1973 et 1982 s'explique essentiellement par une efficacité énergétique globale plus importante et le remplacement du pétrole par d'autres sources d'énergie, plutôt que par des politiques spécifiques d'économies d'énergie.

La Commission estime que les programmes nationaux peuvent être améliorés sans entraîner de dépenses supplémentaires très importantes. Ceci est particulièrement vrai pour l'électricité qui pourrait être utilisée plus efficacement si les consommateurs étaient mieux informés. Les compteurs électriques ou les factures ne sont pas suffisamment claires pour permettre au consommateur de connaître exactement sa consommation et donc les économies qu'il pourrait réaliser.

Les différentes mesures et les campagnes d'informations développées depuis la crise du pétrole de 1973 ont néanmoins conduit à des normes plus strictes d'isolation et de limites des températures dans les bâtiments, et à un abaissement de la consommation d'essence des voitures. Mais l'investissement dans les économies d'énergie est toujours restreint par une aide financière limitée.

Transport aérien en Europe

Les compagnies aériennes forment l'un des rouages essentiels de l'économie européenne. Non seulement parce qu'elles transportent chaque année des millions de passagers, mais aussi parce qu'elles font travailler quelque 50.000 personnes.

Cependant, elles pourraient fonctionner plus efficacement encore et c'est dans cette optique que la Commission européenne vient de publier les détails d'un plan d'ensemble susceptible d'être bénéfique à la fois pour les usagers du transport aérien intra-communautaire, pour les compagnies elles-mêmes et pour ceux qui y travaillent.

Ce plan est essentiellement le fruit d'une collaboration entre MM. Giorgios

Contogeorgis et Frans Andriessen, membres de la Commission, respectivement responsables des transports et de la concurrence commerciale. Il s'agit, dans leur esprit, d'améliorer à la fois l'efficacité, la rentabilité, la qualité et... les prix du service offert par les compagnies.

La recette proposée : une plus grande souplesse que celle présentée par les dispositions actuelles. Cependant, pas question d'aller jusqu'à la „dérégulation" américaine. En fait, il s'agirait seulement d'adapter le système actuel d'arrangements bilatéraux et de coopération entre compagnies et gouvernements. Mais certaines de ces dispositions seraient soumises à une réglementation communautaire. Ainsi, pour accroître la concurrence sur tel ou tel parcours, les gouvernements ne devraient plus exiger que le trafic y soit réparti à parts égales entre les deux compagnies concernés. Il serait seulement exigé qu'un minimum de 25 % soit accordé à l'une ou l'autre.

Les structures même du transport aérien intra-européen deviendraient moins rigides. Et, dans l'intérêt de la concurrence, la Commission aurait à veiller à ce que les subventions nationales ne viennent pas fausser le jeu outre-mesure.

Le plan de la Commission comporte également des dispositions en faveur des petits transporteurs aériens, à qui certaines liaisons pourraient être ouvertes, ainsi qu'un assouplissement des règles sur les vols „charter".

Tout cela sera complété dans le courant de cette année par d'autres propositions concernant le transport du fret, la sécurité des aéroports et une étude des lacunes présentées par l'actuel système de contrôle de la navigation aérienne.

L'aide communautaire au peuple polonais

Pour aider le peuple polonais à faire face à la crise économique qui accompagne la crise politique actuelle la Communauté européenne a d'ores et déjà monté, l'une des opérations de secours et d'assistance les plus vastes de son histoire : entre décembre 1981 et l'été prochain, cette aide aura totalisé une valeur de 1,9 milliard de FB.

Elle se compose de produits alimentaires de base et de fournitures médicales essentielles, qui ont été distribués sur place par l'Eglise polonaise. Les bénéficiaires en sont principalement les personnes âgées, les enfants et les pauvres.

Les produits alimentaires se composent de céréales, de sucre, de lait en poudre et de beurre, de viande de bœuf et de porc, d'huile d'olive et de citrons. On a spécialement veillé à ce que les enfants en bas âge puissent recevoir une nourriture appropriée à leurs besoins. Par exemple, pour les bébés, des produits sans gluten.

L'aide médicale consiste en seringues, antibiotiques et produits vitaminés. Elle est également distribuée par l'Eglise polonaise, dans ses centres médicaux.

Au début, elle représentait seulement 25 % du total. Maintenant que les circuits de distribution alimentaire polonais fonctionnent d'une manière plus satisfaisante, la part de l'aide médicale a augmenté au détriment de l'aide alimentaire : elle atteint 40 % du total. Cependant dans un pays où la hausse des prix de l'alimentation peut atteindre 300 %, les couches les plus pauvres de la population continuent d'avoir besoin, pour se nourrir, de l'aide de la Communauté.

Cette dernière n'achète pas elle-même les fournitures destinées à la Pologne : elle a confié ce soin à des organisations non-gouvernementales telles que *Caritas* ou la *Croix-Rouge*, lesquelles demeurent en contact avec les autorités polonaises pour déterminer quels sont les produits dont on a le plus urgent besoin. Ce système permet de faire face aux fluctuations imprévisibles de l'approvisionnement polonais.

Toutes les organisations charitables (une vingtaine au total) avec lesquelles la Communauté coopère font leurs achats de produits à l'intérieur de la Communauté. On peut donc dire qu'ainsi, l'aide alimentaire à la Pologne constitue également une aide pour les producteurs européens.

Les fonds mis en œuvre proviennent du budget de l'aide d'urgence, destiné à l'origine aux pays du Tiers Monde frappés par des calamités naturelles. Au début, la Communauté s'était bornée à vendre directement aux autorités officielles polonaises des produits alimentaires dont le prix était inférieur de 10 à 15 pour cent aux cours mondiaux. C'est depuis la proclamation de la loi martiale en Pologne que la formule a été changée pour devenir celle d'une distribution gratuite aux populations, sans recours aux canaux officiels.

SME : Bons résultats mais peut mieux faire

Dans une communication spéciale au Conseil des ministres, la Commission européenne s'est déclarée en faveur d'un nouveau renforcement du Système

monétaire européen, renforcement qui s'appuierait sur les résultats largement positifs déjà obtenus par le SME au cours de ses cinq années d'existence.

Le but principal du SME, on le sait, était de créer en Europe une zone de stabilité monétaire. Cet objectif a été en grande partie atteint. En effet, de 1979 à 1983, les variations mensuelles moyennes entre le Deutsche Mark et les sept autres monnaies du système se sont situées entre 0,5 et 0,7 pour cent. Dans le même temps, les variations mensuelles entre le DM, le dollar et le yen atteignaient entre 2,4 et 2,7 pour cent.

Fort de ces résultats, le SME devrait être étoffé de manière à mieux contribuer au rapprochement des économies des pays membres. Malheureusement les politiques économiques intérieures pratiquées par ces Etats — notamment les restrictions apportées au mouvement des capitaux — ne facilitent pas le développement du système.

Le rapport de la Commission devrait être examiné par les ministres des finances des Dix le 12 mars dernier. Rappelons que ni le Royaume-Uni ni la Grèce ne participent pleinement au SME.

L'Ecole et les jeunes immigrés

La Commission européenne vient d'ouvrir une enquête pour déterminer si les enfants des travailleurs migrants dans la Communauté — ils sont au nombre de 2,5 millions — ne sont pas défavorisés du point de vue scolaire.

M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, l'a souligné : les enfants d'immigrés sont victimes de handicaps sociaux, linguistiques et culturels qui diminuent leurs chances de succès scolaire, donc d'accès à l'emploi, par rapport à leurs camarades du pays d'accueil.

C'est pourquoi, une directive communautaire datant de juillet 1981 prescrit aux autorités des Etats membres une série d'obligations en ce qui concerne la scolarisation de cette catégorie d'enfants. Ceux-ci doivent bénéficier de cours gratuits destinés à faciliter leur intégration initiale dans l'école — notamment par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Les enseignants eux-mêmes devront recevoir une formation pédagogique spéciale pour pouvoir enseigner valablement aux jeunes immigrés. D'autre part, les autorités de l'éducation nationale du pays d'accueil devront, en collaboration avec les autorités du pays d'origine, assurer l'enseignement de la langue et de la culture de ce dernier.

La Commission a adressé aux Etats membres un questionnaire destiné à établir dans quelle mesure ils ont appliqué ces dispositions. Les réponses obtenues font l'objet d'une première analyse publiée par la Commission. Celle-ci se propose maintenant d'attirer l'attention de chaque gouvernement sur d'éventuels manquements. Elle est bien décidée à engager une procédure judiciaire contre ceux qui ne remédieraient pas rapidement à de telles lacunes.

Energie : production record

La Communauté européenne continue de progresser sur la voie de la quasi-indépendance énergétique. L'an dernier sa dépendance vis-à-vis des produits importés n'était plus que de 42 % — contre 64 % dix ans plus tôt. La production purement communautaire d'énergie a augmenté en 1983 de 4 % atteignant le niveau record de 515 millions de TEP (tonnes d'équivalent pétrole).

La consommation européenne a continué à baisser l'an dernier, mais d'à peine plus d'un pour cent. Par rapport à 1979, la diminution atteignait 11 %. Autrement la baisse se ralentit.

La diminution des importations de pétrole s'est également poursuivie l'an dernier : elle a atteint 12 % par rapport aux chiffres de 1973. Comme la consommation a diminué de 27 % au cours du même laps de temps, notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger n'est plus que de 32 %, contre 62 % il y a dix ans.

Réciproquement la production pétrolière de la Communauté — essentiellement celle de la mer du Nord — a augmenté de 10 % l'an dernier, atteignant 2,6 % de barils par jour.

La production d'électricité s'est accrue de 2 %. Au total, l'énergie nucléaire fournit aujourd'hui 22 % dont nous avons besoin. Cette proportion est bien plus importante dans le cas de la France, où l'électro-nucléaire fournit maintenant la moitié des besoins nationaux.

Le nucléaire a permis à la Communauté d'économiser quelque 30 millions de TEP. A noter que la consommation de gaz naturel, après avoir diminué en 1982, a repris sa progression l'an dernier : 3 % de plus. Il a même fallu importer davantage de gaz : + 6 %.

Les prévisions de la Commission européenne pour cette année sont les suivantes : poursuite de l'augmentation de la production, notamment dans le secteur électro-nucléaire, qui progressera de 12 %, et dépendance inchangée vis-à-vis des importations.

Les questions financières

La nécessité d'augmenter les finances de la Communauté et d'établir un nouveau système de calcul des contributions des Etats membres au budget communautaire a dominé l'actualité de la CE au mois de mars.

Les chefs d'Etats et de gouvernements ont consacré la presque totalité des deux jours du sommet de Bruxelles à ces questions qui figuraient également en bonne position à l'ordre du jour des réunions des ministres des Affaires étrangères.

On est maintenant arrivé à un accord général sur le fait que les finances de la Communauté devraient être accrues en augmentant le taux actuel de la TVA (1 %) qui va à Bruxelles. Cette modification doit être ratifiée par les Parlements nationaux et entrerait en vigueur en janvier 1986, date prévue de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Les négociations complexes sur la réforme du financement du budget communautaire ont également avancées. Mais en dépit des tentatives des ministres des Affaires étrangères et des chefs d'Etats et de gouvernements des Etats membres, aucun consensus n'a encore été trouvé jusqu'ici sur les montants chiffrés et les négociations continueront en avril.

Quelques succès ont toutefois été enregistrés, puisque certains éléments des réformes communautaires suggérées à Stuttgart en 1983 ont été approuvés. C'est le cas du lancement de nouvelles politiques, dont une insistance sur les nouvelles technologies, et les ministres de l'Agriculture ont réussi à se mettre d'accord sur des réformes de la Politique agricole commune.

Les intérêts des pays de la région méditerranéenne

La Commission a adopté un document de politique sur les futures relations avec les Etats non-membres de la Communauté de la région méditerranéenne après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal (COM(84)107).

Le document tente d'apaiser les craintes de ces pays tiers qui redoutent que leurs liens commerciaux pâtissent de l'entrée des deux nouveaux Etats au sein de la Communauté.

La Commission souligne l'importance de ses liens commerciaux avec les pays méditerranéens et insiste sur la nécessité

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

de les renforcer notamment dans les secteurs agricole, industriel et financier.

Elle affirme dans ce document que les accords commerciaux permettant le libre accès au marché communautaire des produits industriels de la région devront être maintenus et mentionne une possibilité d'assouplissement de certaines restrictions concernant les produits textiles.

Aucun changement dans la politique d'échanges des produits agricoles ne devrait pas non plus intervenir. La Commission suggère dans le document une proposition pour un accord sur les quotas, basé sur les livraisons moyennes annuelles de certains produits pendant cinq ans.

Enfin, la Commission affirme qu'elle est prête à aider l'industrie vinicole de cette région, à condition qu'elle adopte un système de mise en bouteilles plutôt que la vente en vrac. Les exportations de ces pays vers la Communauté couvrent environ 3 jours de la demande dans la CE ou 1,2 millions d'hectolitres.

La construction navale

Les chantiers de construction navale dans la Communauté sont mal en point, les commandes s'amenuisent et entraînent des licenciements, et ils doivent faire face à une concurrence de plus en plus forte venant de l'Extrême Orient.

Face à ces difficultés, la Commission a proposé une „trêve” pour les nouvelles aides publiques dont l'objectif est de permettre la restructuration de ce secteur malade. Elle propose à cet effet une extension de la 5ème directive concernant les aides publiques afin d'encourager au maximum la possibilité d'une restructuration avant la fin 1986.

C'est maintenant aux gouvernements des Etats membres de décider si cette directive qui aurait dû arriver à expiration à la fin de l'an prochain sera ou non prolongée.

Les chantiers d'Extrême Orient, qui offrent des prix 35 % et même jusqu'à 50 % inférieurs aux prix européens, ne sont qu'une partie des problèmes aux-

quels doit faire face l'industrie communautaire. Les excédents de capacité et le manque de concurrence interne sont deux domaines soulignés par la Commission.

Alors que les chantiers d'Extrême Orient sont en pleine croissance, les résultats communautaires sont déprimants. Les commandes ont diminué de 32 % l'an dernier, alors que pendant la période 1978-82 la production diminuait de 51 % et la main-d'œuvre était réduite de 43 %.

Le plan de la Commission prévoit un remaniement d'ensemble du secteur pour tenter de sauver l'industrie communautaire avant la fin 86. Une nouvelle directive (6ème) limitant les aides publiques et qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1987 viendrait compléter cette opération.

L'ivraie et le bon grain

La Commission veut mettre un terme à la concurrence déloyale sur le marché des fleurs de la Communauté.

La plus grande part du marché est détenue par le commerce des roses et des œillets, surtout cultivés sous serres (4200 hectares dans la Communauté). Le montant des échanges dans ce secteur s'élevait à environ 300 millions d'Ecus en 1982 (près de 14 milliards de FB). Les grands pays producteurs, comme la France, l'Italie et les Pays-Bas ont connu un grand développement des cultures sous serres au cours des dix dernières années.

La Commission espère mettre un peu d'ordre dans ce marché, surtout du côté des importations extra-communautaires, avec une proposition qu'elle a soumise aux Etats membres (COM(83)798) et qui prévoit :

- un système de prix „signal” pour les roses et les œillets valable dans tous les Etats membres

- la cotation journalière des prix à la production moyens pour les deux produits, et un contrôle similaire pour les importations. Cette information devra être transmise à la Commission

- la création de licences d'importation pour permettre une surveillance des échanges avec les pays non-membres.

Ces nouvelles mesures permettraient à la Commission d'exercer une plus grande surveillance des marchés. Elle pourrait introduire des mesures de protection si une concurrence déloyale de la part des pays tiers menaçait les producteurs de la Communauté.

Les prix „signal” seraient calculés sur la base de la moyenne des prix offerts

aux producteurs dans les principaux pays producteurs pendant plusieurs mois et ils seraient arrêtés annuellement par le Conseil des Ministres.

Sur les traces d'Hannibal

Le Parlement européen doit prendre l'initiative de l'amélioration des réseaux de chemin de fer transalpin de la Communauté.

Alors qu'une capacité de réserve substantielle existe sur la plupart des itinéraires ferroviaires, le gros des marchandises va actuellement aux transports routiers. C'est la raison pour laquelle un député au Parlement européen, M. Gabert demande la réunion des ministres du transport des Etats concernés dans la région, une conférence qui serait convoquée par le Parlement.

Il souligne que les problèmes rencontrés par cette région ne pourront trouver de solution que si la région des Alpes est considérée comme une entité géographique, économique et naturelle.

Les centrales nucléaires

Il faut améliorer la sécurité des installations nucléaires et les méthodes employées pour faire face aux dangers de radiation transfrontaliers, demande un rapport de la commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Protection des consommateurs du Parlement européen.

Son rapporteur, Marcelle Lenz-Cornette, souligne que la commission est favorable à la communication que la Commission européenne a adressé au Conseil des ministres sur ce sujet en décembre dernier. Le nombre des centrales nucléaires allant en augmentant, elle fait remarquer qu'il est d'autant plus important de protéger le public, les travailleurs permanents ou occasionnels là où des risques de maladie liés aux radiations existent.

Les dangers de radiation ne s'arrêtent pas aux limites territoriales, surtout lorsque les centrales sont proches des frontières et Mme Lenz-Cornette demande à la Commission de promouvoir des accords intra-communautaires et avec les pays tiers sur les mesures à prendre en cas d'accident. La Commission, estime-t-elle, devrait définir des critères de base pour les plans d'action en cas de contamination trans-frontalière.

re et s'assurer que le public de part et d'autre a été informé de ces dispositions.

A propos des rejets de matières irradiées dans la mer ou les rivières, Mme Lenz-Cornette demande que les autorités nationales uniformisent les limites imposées. Elle ajoute que là où les centrales d'un Etat polluent les eaux d'un autre Etat, on applique le principe du „pollueur est le payeur”.

Connaissez-vous l'ANASE ?

Sous le patronage de la Commission européenne, trois séminaires ont été organisés en mars et avril à l'intention de responsables d'entreprises qui s'intéressent aux pays de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

Il s'agissait surtout de définir les possibilités d'investissements des petites et moyennes entreprises européennes dans ces pays.

Les trois séminaires, qui ont eu lieu respectivement à Paris, Bonn et Londres s'inscrivaient dans le cadre de l'accord de coopération ANASE-Communauté européenne.

La réforme de la Politique agricole

Les ministres de l'agriculture des Dix sont parvenus au tout dernier jour de mars, à effectuer une véritable „percée” dans le domaine de la PAC : ils ont adopté, outre les prix agricoles pour la campagne 1984-85, une série de mesures destinées à limiter le coût de la Politique agricole commune.

Ces deux éléments formaient un „paquet” indivisible et c'est à quelque heures seulement de la date limite fixée pour son adoption que les ministres ont fini par se mettre d'accord. Un accord que M. Poul Dalsager, commissaire européen à l'agriculture, a qualifié de „couronnement de trois années d'effort de la part de la Commission pour adapter la PAC à l'évolution des circonstances économiques.”

Cette nouvelle stratégie présente six caractéristiques essentielles :

□ la garantie de prix illimitée dont bénéficiaient un nombre croissant de produits sera remplacée par un système dit de „seuils de garantie”. Ce système

jouera pour les céréales, le sucre et l'huile de colza ainsi que pour l'huile de tournesol;

□ un système complexe de quotas sera appliquée à la production laitière. Cependant, l'Irlande a bénéficié de concessions qui lui permettront d'augmenter sa production dans certaines limites : le secteur laitier irlandais représente un élément essentiel de l'économie du pays;

□ un ajustement graduel des „parités vertes” utilisées dans le calcul des prix agricoles devrait permettre l'élimination progressive des „montants compensatoires monétaires” qui sont causes de distorsions du marché;

□ une politique de prix réaliste sera instituée, qui devrait freiner les dépenses;

□ les aides dont bénéficient divers produits comme le bœuf, le beurre et la viande de mouton seront réduites;

□ les produits agricoles de la Communauté bénéficieront d'un avantage concurrentiel par rapport aux produits importés des pays tiers.

Tout en exprimant sa satisfaction de l'accord intervenu, M. Poul Dalsager a souligné que le processus de réforme de la PAC n'est pas terminé. Les décisions prises par les ministres ne correspondent pas complètement à l'attente de la Commission. Elles se traduiront par des dépenses supplémentaires pour lesquelles il faudra bien dégager des ressources nouvelles.

Le verre et son avenir

Le verre peut permettre d'importantes économies d'énergie, une propriété souvent négligée dans la conception des bâtiments, souligne un récent rapport financé par la Commission. Il joue un rôle crucial notamment en captant la chaleur solaire et en assurant l'éclairage des bâtiments.

Ce rapport de 260 pages (EUR 8069) a été réalisé par le „Groupement européen des producteurs de verre plat” qui rassemble presque tous les fabricants de la Communauté de ce secteur.

Il cherche à atteindre deux objectifs principaux. D'une part, faire connaître la gamme de produits disponibles dans la Communauté et leur potentiel en terme d'économies d'énergie, de confort et de sécurité. D'autre part, proposer les grandes lignes d'une normalisation européenne des produits fabriqués dans ce domaine. Ce rapport veut être un document de discussion dans l'élaboration des directives communautaires concernant les produits de l'industrie du

verre utilisés dans la construction dans la Communauté.

Il répond également à la Commission qui soutient qu'il est nécessaire d'informer tous ceux qui sont impliqués dans l'industrie du bâtiment sur la gamme des produits et l'état de la recherche dans l'industrie du verre de la Communauté.

Enfin le rapport fait une mention particulière des nouveaux travaux sur le „verre de sécurité”, dont le verre incassable et le verre armé.

Il définit des normes techniques possibles qui pourraient être appliquées à l'échelle communautaire.

Bidonvilles : le pire reste encore à venir

Une explosion de la population des bidonvilles dans le monde en voie de développement est à prévoir pour l'an 2000, estime M. Karel de Gucht, député au Parlement européen.

Avant la fin du siècle, les villes du Tiers monde devront en effet absorber un milliard d'habitants supplémentaires, et les bidonvilles deviendront un cauchemar si aucune action de redistribution des revenus ou d'aménagement régional ou urbain n'est entreprise, affirme le député.

M. de Gucht soutient l'utilité de la politique communautaire d'aide aux organismes non-gouvernementaux comme la Croix-Rouge ou Terre des Hommes dans ce domaine, qui, affirme-t-il, est un des moyens les plus utiles d'apporter une aide.

Accord CE-Chine

La Communauté et la Chine ont conclu, fin mars, un accord sur les exportations de textiles vers la Communauté d'une durée de cinq ans.

Les termes de cet accord, qui restera en vigueur jusqu'en 1988 et qui modifie l'accord de 1979, ont été acceptés par les deux délégations après dix jours de négociations à Peking.

La Communauté a réussi à élargir la liste des importations chinoises soumises à des restrictions quantitatives en incluant dans cette catégorie les robes et les vêtements de travail.

En même temps les négociateurs de la CE ont accepté une augmentation de 10 % (au lieu des 40 % demandés par les Chinois dans certains cas) des quantités de certains produits textiles que la Chine est autorisée à vendre à la Communauté.

Marées noires

Il faut imposer des réglementations plus sévères pour contrôler les déversements de pétrole dans les mers, estime M. Doeke Eisma, député au Parlement européen.

C'est un problème qui doit trouver une solution de toute urgence si l'on veut arrêter l'hécatombe annuelle des oiseaux marins, ajoute-il.

Il faut améliorer les facilités de nettoyage et de manutention des produits pétroliers dans les ports, des transformations qui coûteraient aux environs de 50 millions d'Ecus (2,3 milliards de FB) pour le port de Rotterdam.

M. Eisma demande aussi qu'une nouvelle réglementation soit instituée pour permettre de poursuivre les coupables qui se réfugient dans un autre port.

Herbicide dangereux

Le 2,3,5 T, un herbicide controversé et estimé dangereux, doit être interdit à l'échelle communautaire, estime Mme Beate Weber, député au Parlement européen.

Cet herbicide est un élément chimique entrant dans la fabrication de „l'agent orange”, le défoliant utilisé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam. Les critiques estiment que ce produit est un danger pour l'environnement et la santé des êtres humains.

„Tant que le 2,4,5 T n'aura pas été interdit dans tous les Etats membres, il ne pourra pas y avoir de contrôle des importations ou des exportations de ce produit chimique dans le monde” ajoute Mme Weber.

Plan d'assistance en cas de désastre

Le Parlement européen a adopté une résolution, le 17 février, demandant la création d'un plan d'assistance mutuelle et de solidarité entre les Etats membres en cas de désastre ou de catastrophe à grande échelle.

La Commission devrait jouer un rôle-clé dans un tel plan, en encourageant la coopération entre les Etats membres.

La résolution demande également l'établissement de rapports entre les organismes de défense civile et la standardisation des équipements de sauvetage.

Pour un badge européen sur les voitures

Pour que les voyageurs des Etats membres soient clairement identifiés dans les pays tiers, M. Dieter Rogalla, député au Parlement européen, suggère la création d'un auto-collant à l'insigne de la Communauté pour mettre sur les véhicules.

Si la Commission a bien accueilli l'idée de M. Rogalla, elle souligne toutefois le coût que représenterait une telle opération pour laquelle elle n'a pas encore reçu de proposition.

Par ailleurs, son introduction nécessiterait un changement dans la Convention sur la circulation routière internationale de Genève de 1949.

Aide alimentaire

La Commission a décidé le 5 mars d'attribuer une aide alimentaire d'urgence à Haïti, au Nicaragua et au Pérou d'un montant total de 1,2 millions d'Ecus (55 millions de FB).

Haïti, dont la situation alimentaire est alarmante et qui a subi une vague de sécheresse, recevra 2.000 tonnes de riz par l'intermédiaire de l'organisme d'aide Caritas Neerlandica.

Le Nicaragua recevra 1000 tonnes de céréales par l'intermédiaire du Conseil mondial des Eglises.

Le Pérou, victime de la sécheresse puis de graves inondations recevra 300 tonnes de poudre de lait écrémé enrichi de vitamines qui sera distribuées par des organismes non-gouvernementaux.

Cours pour la Chine

Un projet d'un genre nouveau vient de recevoir le feu vert de la Commission : il permettra de former les chinois aux méthodes de gestion européennes.

Un accord a été conclu le 1er mars entre la Commission et les autorités chinoises après plusieurs mois de négociations.

Ce projet, pour lequel un montant de 3,5 millions d'Ecus (160 millions de FB) a été dégagé par la Commission, est le plus important entrepris jusqu'ici dans ce domaine entre la Communauté et la Chine. Il prévoit le renforcement du programme d'Administration des Affaires de Beijing.

Son objectif est d'examiner les conditions dans lesquelles les méthodes de gestion européennes peuvent être appliquées dans un contexte industriel chinois.

Dans un premier temps, des professeurs européens, une soixantaine, participeront au programme. Ensuite, les étudiants chinois qui auront réussi leurs cours pourront bénéficier d'une formation professionnelle en Europe.

La conclusion positive de ces négociations apparaît comme une indication claire de la bonne volonté qui a régné durant les discussions et du dynamisme de la coopération CE-Chine.

C'est la „European Foundation for management development”, qui a son siège à Bruxelles et qui regroupe toutes les écoles européennes importantes dans ce secteur, qui est chargée de l'administration de ce projet. Du côté chinois, le projet sera soutenu par l'Association de gestion de l'entreprise chinoise.

Lutte contre les taudis au Maroc

Un prêt communautaire d'un montant de 18 millions d'Ecus (825 millions de FB) contribuera à une opération de destruction de quatre bidonvilles et au relogement de leurs habitants dans la banlieue de Rabbat, la capitale du Maroc. 40.000 personnes devraient bénéficier de ce projet.

Le coût total de l'opération se monte à 33,5 millions d'Ecus (1,53 milliards de FB), la différence étant directement financée par le gouvernement marocain.

L'aide communautaire servira exclusivement à des travaux d'amélioration.

Alma Mater sur la sellette

L'université a fait l'objet de dures critiques de la part de Mme Raymonde Dury, lors du débat qui lui a été consacré le 13 mars dernier au Parlement européen. Pour Mme Dury, Alma Mater fait trop souvent preuve d'une déplorable absence d'imagination, face aux problèmes socio-politiques de notre époque. S'il est vrai qu'elle ne saurait résoudre seule tous ces problèmes, ne pourrait-elle pas au moins les poser de manière adéquate ?

Mme Dury a apporté son approbation au système britannique de „l'Université ouverte”, qui a recours à la télévision, et elle souhaiterait qu'il soit étendu à l'ensemble de la Communauté. Mais, aux universités „conventionnelles”, elle

leur a reproché notamment des pratiques discriminatoires à l'encontre des étudiants étrangers et elle a déploré que ceux du Tiers Monde soient les premières victimes de cette discrimination.

Mme Dury n'a pas voulu méconnaître les problèmes auxquels de nombreuses universités européennes doivent faire face, à commencer par le problème des ressources financières. Elle a demandé au Parlement de lancer un appel aux gouvernements des pays membre pour que les universités bénéficient de crédits adaptés à leur mission.

Le prix du passeport européen

Le 1er janvier 1985, le passeport européen sera une réalité. Bien ! Mais cette date importante pourrait être assombrie par le fait que les Etats membres de la Communauté se proposent d'augmenter, précisément ce jour-là, les droits et frais de délivrance des passeports. M. Horst Seefeld, membre du Parlement craint qu'une telle mesure ne déçoive vivement l'opinion publique et il a fait part de son inquiétude à la Commission européenne.

Celle-ci partage le point de vue du parlement allemand. Dans sa réponse à M. Seefeld, M. Karl-Heinz Narjes, au nom de la Commission, écrit : „Si l'entrée en vigueur du passeport européen et l'augmentation des droits se produisaient simultanément, le grand public pourrait penser qu'il s'agit d'une décision communautaire, alors que les droits de passeport sont exclusivement du ressort des Etats membres”.

Le réseau de transport européen

La Commission estime, après les récents problèmes qu'on a connu sur les routes de la Communauté, qu'il est impératif d'améliorer les infrastructures qui affectent directement ou indirectement le mouvement des marchandises au travers des frontières à l'intérieur de la CE.

Certains projets avaient été proposés dans ce domaine en août 1983, mais la Commission pense maintenant que ce problème devrait être abordé de toute urgence. A cette fin elle a proposé qu'une aide communautaire soit attribuée aux divers projets d'infrastructure dès que possible (COM (84)172).

Le plan avancé par la Commission comprend l'amélioration de la ligne de chemin de fer entre Chiasso et Milan, la modernisation de la jonction ferroviaire importante de Mulhouse-nord, la construction de la section Potaschberg - frontière allemande de l'autoroute Luxembourg - Trier et celle de Le Fayet-Les Houches.

La Commission propose en outre d'attribuer des fonds aux passages frontaliers - clés des itinéraires entre le Bénélux et la Grèce passant par l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, entre le Bénélux et l'Italie par l'Allemagne et la Suisse et par la France et la Suisse.

Cigarettes

Soucieuse de maintenir dans la Communauté européenne un climat de saine concurrence, la Commission est intervenue vigoureusement dans le marché de la cigarette. Elle a ainsi obtenu la révision d'un accord concernant deux grands de l'herbe de Nicot, l'américain Philip Morris et le britannique Rothmans International.

A l'origine de l'affaire : plusieurs accords conclus entre Philip Morris et un groupe sud-africain portant le nom prestigieux de Rembrandt. Celui-ci cédant à Philip Morris la moitié de ses actions dans le holding contrôlant Rothmans, en sorte que l'Américain se retrouva avec une participation, minoritaire mais importante, dans le capital du concurrent britannique. D'autre part, Philip Morris et Rembrandt s'engageaient à coopérer dans la conduite des affaires de Rothmans.

La Commission européenne a estimé que le „paquet” d'actions détenu par Philip Morris était suffisant pour lui permettre à lui seul d'influencer la gestion de Rothmans. Complété par l'accord de coopération Morris-Rembrandt, il constituait au yeux de la Commission, un abus de position dominante ainsi qu'une infraction à la législation communautaire sur les cartels et les pratiques restrictives. Notons que c'était la première fois que la Commission appliquait ces règles à un cas de participation minoritaire.

Elle n'a pas eu à traîner les contrevenants devant la Cour de justice européenne : Philip Morris et Rembrandt ont accepté de modifier leurs accords. La participation de Philip Morris sera réduite de telle manière qu'il n'aura plus que 25 % des voix dans la gestion de Rothmans. Le géant américain ne pourra plus avoir de représentants dans le conseil d'administration des sociétés contrôlées par Rothmans et opérant

dans la Communauté européenne. Il renonce, en outre, à tout moyen de coopération avec Rembrandt en ce qui concerne la gestion de la société britannique. Enfin, il est stipulé que tout changement future dans les accords entre Philip Morris et Rembrandt devra être soumis préalablement à la Commission.

Les routes européennes

En 1981, 46.800 personnes ont trouvé la mort sur les routes européennes et 150.000 sont restées handicapées. Ces chiffres, a déclaré récemment M. Pierre Baudis, député au Parlement européen, se lisent comme une liste des victimes de guerre.

Présentant le rapport de la Commission du Transport du Parlement européen, il a insisté sur l'urgence d'une action communautaire et s'est arrêté aux problèmes les plus urgents et aux mesures qui pouvaient être mises en œuvre le plus rapidement.

La signalisation routière devrait être harmonisée dans toute la Communauté. Il faut également réduire le nombre des „points noirs” sur les routes. Pour ce faire M. Baudis recommande de limiter les troisièmes voies sur les routes, qui sont souvent la cause de collisions frontales. Il ajoute que l'on devrait instaurer des contrôles des véhicules après qu'ils aient été impliqués dans un accident et lorsqu'ils sont revendus après un accident.

Enfin la sécurité routière pourrait être considérablement renforcée, estime-t-il, par l'amélioration des normes de conduite. Ceci pourrait se faire de plusieurs façons, comme par exemple fixer le degré d'alcoolémie maximum dans le sang à 0,8 mg par litre, améliorer l'apprentissage de la conduite et délivrer des permis temporaires pendant une période de probation. Et il ajoute que le code de la route devrait être enseigné à tous les jeunes en Europe.

Ces mesures, estime-t-il, sont un point de départ pour la création éventuelle d'un permis de conduire uniforme pour tous les citoyens européens, une chose que presque tous les Etats membres espèrent.

Les dents de l'amer

Mme Annie Krouwel-Vlam, membre du Parlement européen vient, d'une

manière incisive, de prendre la défense d'une profession trop méconnue : celle des mécaniciens-dentistes.

Elle constate d'abord que, sur quatre personnes qui portent une prothèse dentaire, une au moins est mécontente des résultats obtenus. Et d'ajouter, avec un certain mordant : „Sans leurs dents — ou sans prothèse efficace — les gens éprouvent un véritable sentiment de honte et d'infirmité. Il est donc important qu'ils puissent disposer de dents artificielles de haute qualité”.

Mme Annie Krouwel-Vlam estime que la solution du problème est la valorisation de la profession de mécanicien-dentiste : les Etats membres devraient la reconnaître officiellement, ce qui permettrait ultérieurement la reconnaissance mutuelle des diplômes et une formation professionnelle harmonisée dans l'ensemble de la Communauté.

Pour une université euro-arabe

Une université euro-arabe devrait être ouverte en Europe et, plus précisément, en Espagne : c'est ce que demande M. Jochen van Aerssen, membre du Parlement européen.

„On reconnaît généralement la nécessité de développer nos échanges culturels, scientifiques et technologiques avec le monde islamo-arabe, et plus particulièrement avec les pays méditerranéens” souligne le parlementaire allemand. L'université euro-arabe aurait donc pour fonction première de stimuler les échanges d'idées susceptibles de contribuer à la compréhension mutuelle entre deux cultures qui ont tant de racines communes. Il devrait s'agir d'une institution indépendante, financée par une fondation.

Le Parlement européen a déjà apporté son soutien à l'idée de M. van Aerssen en inscrivant dans le budget communautaire 1984 un poste s'y référant.

Pensions de survie

La situation financière d'un veuf, surtout lorsqu'il a la charge d'enfants en bas-âge, est souvent pire que celle d'une veuve dans les mêmes circonstances, conclut un récent rapport de la commission des Affaires sociales et de l'Emploi du Parlement européen sur l'égalité de traitement des veufs et des veuves en matière de sécurité sociale.

La Directive 79/7, souligne le rapport prévoit l'égalité de traitement dans les régimes légaux de sécurité sociale, as-

surance-maladie, -vieillesse ou invalidité, mais ne couvre pas les pensions de survie.

Le rapporteur, Mme Johanna Maij-Weggen, demande à la Commission de mettre un terme à cette discrimination en amendant la directive. Cette modification devrait intervenir, estime Mme Maij-Weggen, dans les plus brefs délais. Le rapport suggère que les amendements soient présentés aux Etats membres en même temps que le projet de directive sur l'égalité de traitement dans les régimes professionnels de sécurité sociale et avec la même date d'entrée en vigueur, c'est-à-dire avant janvier 1985.

Harmonisons les tarifs postaux

Les responsables des services postaux, lorsqu'ils décident les tarifs d'affranchissement, devraient prendre en compte les coûts, l'efficacité et l'intérêt des consommateurs plutôt que les motivations ou les frontières politiques nationales, affirme M. Robert Moreland, député au Parlement européen.

Un tarif postal uniforme, estime-t-il, aurait pour conséquence pratique et immédiate d'encourager les citoyens des Etats membres à penser qu'ils sont aussi citoyens de l'Europe.

Pour une politique commune des transports

M. Charles Fiterman, ministre français des transports, l'a dit sans ambage devant le Parlement européen : il n'y a pas de Politique commune des transports. Tout au plus une série de décisions communautaires concernant les transports mais qui ne forment pas un ensemble global et cohérent.

Pourtant, a souligné le ministre, la Communauté a grand besoin d'un programme à long terme, caractérisé par la souplesse et se concentrant sur un nombre restreint de grandes priorités.

L'une de ces priorités devrait être la construction d'un réseau ferroviaire grande vitesse à l'échelle de la Communauté. Celui-ci exigerait une coopération extrêmement poussée entre les Etats membres, au point que, pour prendre exemple, le voyageur désirant se rendre par le train de Hambourg au Havre devrait pouvoir obtenir tous les renseignements nécessaires à sa gare locale.

En ce qui concerne le transport routier, M. Fiterman estime qu'il importe tout d'abord de poursuivre et de mener à bien ce qui a déjà été entrepris. Il faudrait par exemple pousser plus loin l'harmonisation des dimensions et des normes de poids de véhicules, prendre en compte les réalités concrètes dans certains Etats membres et accepter certains délais d'application, de manière à permettre les adaptations nécessaires.

M. Fiterman a également parlé de financement : Il faudrait, a-t-il dit en substance, faire preuve en la matière d'imagination. Les ressources nécessaires pourraient être d'origine tant budgétaire qu'extra-budgétaire.

Le ministre a profité de son intervention pour proposer aux eurodéputés de faire de 1985 l'Année européenne de la sécurité routière.

La forêt européenne : état d'urgence

La protection des forêts d'Europe contre les ravages des pluies acides et des incendies a fait l'objet de deux interventions récentes au Parlement européen.

Pour M. Alberto Chergo, cette protection devrait avoir une véritable dimension européenne et faire partie intégrante de toute politique de développement.

Pour M. Maurice Martin, les finances communautaires devraient être mises à contribution pour aider les régions qui ont subi de telles calamités. Comme ce fut d'ailleurs le cas l'an dernier, après les incendies de forêt qui avaient balayé la Sardaigne : la Commission avait alors débloqué en faveur de la grande île 4,4 millions de FB.

Les deux parlementaires approuvent chaleureusement les initiatives de la Commission dans le domaine général de la protection des forêts : Un plan de cinq ans doté de 685 millions de FB a été proposé. Les principaux points en sont : le renforcement des dispositions préventives déjà existantes; la mise en place d'un dispositif européen de lutte contre les incendies; la formation de personnel; la coopération entre les Etats membres lors des grands incendies : la coordination des études, recherches et campagnes de sensibilisation.

AIDE- MEMOIRE

14 février

La Commission adresse au Conseil une Communication relative à la meilleure utilisation des ressources communautaires (COM (84)83 final/2).

15 février

„La Communauté a besoin d'être gouvernée" a déclaré le Président Gaston Thorn en présentant le programme de la Commission pour les douze prochains mois devant le Parlement européen.

Le Président Mitterrand rencontre le gouvernement belge pour préparer le sommet du 19-20 mars.

16 février

Le Parlement européen adopte les propositions Spinelli concernant l'Union européenne.

Visite de la reine Béatrix des Pays-Bas au Parlement.

Visite du Président Mitterrand à Luxembourg.

17 février

Le président Mitterrand à Copenhague.

18-19 février

Réunion des ministres des Affaires étrangères à la Celle-St-Cloud pour discuter le sommet de Bruxelles.

20-21 février

Réunion des ministres des affaires étrangères des Dix, qui expriment leur préoccupation au sujet de la montée du protectionnisme aux Etats-Unis. Discussion au sujet des relations futures entre le Groenland et la Communauté.

21 février

Un pas en avant vers l'adhésion de l'Espagne à la Communauté : cette dernière espère que l'élargissement sera chose faite le 1er janvier 1986. Des périodes de transition variant, selon les cas, de 7 à 10 ans sont proposées à M. Moran, ministre espagnol des affaires étrangères, en visite à Bruxelles.

Egalement à Bruxelles, en visite à la Commission : M. Luis Valencia, ministre des affaires étrangères de l'Equateur.

Entretien à haut niveau entre la Communauté et Israël. M. Shamir, Premier ministre de ce pays, est reçu par la Commission le 21.

23 février

La Commission approuve le plan de restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise.

25-26 février

Le comité mixte Communauté-Pakistan siège à Islamabad.

27-28 février

Les ministres de l'agriculture concentrent leurs travaux sur la réforme de la PAC. Des décisions devraient être prises avant le 1er avril.

28 février

— M. Piet Dankert, président du Parlement européen, présente aux leaders parlementaires nationaux italiens le projet de traité sur l'Union européenne adopté par l'assemblée communautaire.

— Naissance du programme „ESPRIT" (Programme européen de recherche et de développement dans le domaine des technologies de l'informatique). De 1984 à 1988, la Communauté participera à sa réalisation pour une somme de 34,5 milliards de FB. Les entreprises industrielles européennes apporteront une contribution équivalente. ESPRIT doit permettre à la Communauté de prendre la place qui lui revient dans l'informatique internationale.

29 février

Le Comité économique et social de la Communauté examine en séance plénière le problème des prix agricoles.

1er mars

— La Commission propose de porter à 2 % le plafond de la TVA destinée aux ressources communautaires.

— Les ministres de l'environnement adoptent une directive-cadre sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle ainsi qu'un programme triennal de protection de l'environnement. Par contre, pas d'accord au sujet d'une directive sur le transport de substances dangereuses (Seveso II). On en reparlera en juin prochain.

2 mars

Les ministres responsables de la protection des consommateurs adoptent une décision concernant l'échange accéléré d'informations sur les produits dangereux (qui avait été approuvée en décembre dernier).

5 mars

— Rencontre du Président Mitterrand avec Mme Thatcher.

— Visite du Président Thorn en Egypte.

— CE-Espagne : adoption d'un accord sur la pêche pour 1984.

5-6 mars

Le Conseil de l'Agriculture discute des prix agricoles.

8 mars

— La Commission adopte un rapport sur la situation économique et sociale des régions.

— Conseil des ministres informel à Paris consacré aux problèmes des femmes.

8-9 mars

Conseil du Marché intérieur : progrès sur la directive „des plombiers" qui devrait faciliter le passage aux frontières des échantillons commerciaux.

11-12 mars

Les ministres de l'Agriculture préparent le Conseil européen.

12 mars

Les ministres des Affaires étrangères préparent l'ordre du jour du Conseil européen.

M. Fiterman, ministre français des Transports s'adresse au Parlement européen sur la nécessité de développer une politique communautaire des transports.

13 mars

— Les ministres des finances soulignent leur accord pour renforcer le Système monétaire européen.

— Le Conseil approuve l'accord CE-Groenland.

— CE-Portugal : 17ème réunion ministérielle décide d'attribuer au Portugal une aide de 50 millions d'Ecus (2,3 milliards de FB) pour préparer son adhésion.

16-17 mars

Les ministres de l'Agriculture fixent les prix agricoles pour 1984-85, qui devront être approuvés par le Conseil européen du 19-20 mars. Une légère augmentation des prix en Ecus est proposée ainsi qu'un gel des prix du lait et du sucre.

19-20 mars

Conseil européen à Bruxelles.

Aucun accord sur les principaux problèmes au cours de cette réunion ni pendant la réunion des ministres des Affaires étrangères du 20 mars.

22 mars

— Visite de Enrico Berlinguer, secrétaire-général du parti communiste italien, à la Commission.

— Conseil des Transports.

Progrès accomplis sur la simplification du passage des frontières dans la Communauté. D'autres discussions sont prévues pour le conseil informel qui aura lieu à Paris le 2 avril, concernant la politique commune des transports.

26-27 mars

Les ministres de l'agriculture tentent une nouvelle fois de résoudre le problème de la réforme de la PAC et des prix de la prochaine campagne.

Gaz : ça gaze !

C'est un rapport assez optimiste que la Commission européenne a publié récemment sous le titre „Gaz naturel : situation actuelle et situation en 1980-2000". Il en ressort, pour le présent, que les besoins de la Communauté sont entièrement couverts par la production intérieure et par les contrats d'approvisionnement à long terme conclus avec des pays tiers.

La sécurité des approvisionnements progresse donc selon les plans établis et c'est ainsi que la Communauté pourrait sans trop de problèmes supporter une interruption de plus de 25 % des livraisons de gaz pendant une période de six mois.

D'ici au début de la prochaine décennie, la production européenne couvrira quelque 57 % de la consommation. Quant aux 43 % restants, ils proviendraient de l'URSS (19 %), de la Norvège (14 %) et de l'Algérie (10 %).

En l'an 2000 les importations devront être accrues. Dans quelle mesure ? Cela dépendra des possibilités d'interconnexion du réseau britannique et des réseaux continentaux. Le recours aux importations pourrait être fortement réduit par une telle mesure.

Sauvez la mer des Wadden !

M. Hemmo Muntingh, membre du Parlement européen, a demandé que des mesures soient prises pour préserver l'intégrité écologique de la mer des Wadden, au nord des Pays-Bas. En effet, il estime que certaines parties du littoral et des polders sont menacées par la vogue des sports nautiques.

26 mars

Le président Thorn en visite officielle en Espagne.

27 mars

— Réunion des ministres des affaires étrangères des Dix pour tenter de „récupérer" l'échec du sommet européen des 19 et 20 mars. Des déclarations politiques sont adoptées au sujet de Chypre, du Proche-Orient, de l'Amérique latine et des relations Est-Ouest. Mais pas d'accord sur le problème de la contribution britannique...

— Le Parlement européen adopte le rapport Herman sur le développement de l'information spécialisée en Europe.

Des restrictions devraient être imposées par les autorités nationales responsables, estime M. Muntingh.

La population scolaire en baisse

La population scolaire de la Communauté (tous niveaux d'éducation) atteignait 59,4 millions ou 21,8 % de la population totale de la CE en 1981-82, une diminution de 125.000 unités par rapport à l'année précédente.

Depuis 1976-77, une année record où la population scolaire de la CE avait dépassé 61 millions, la Communauté a donc perdu 1,86 millions d'élèves ou d'étudiants.

Cette baisse est surtout sensible dans l'enseignement primaire ou pré-primaire, alors que l'enseignement supérieur est en augmentation.

Selon Eurostat (Education et formation 7 mars), on enregistre une tendance chez les jeunes à un allongement de la scolarisation à temps plein.

Coopération avec l'Australie

La Communauté et l'Australie se rencontreront régulièrement deux fois par an pour se pencher sur la question de la commercialisation des produits agricoles. La décision en a été prise par les deux partenaires au cours d'une réunion à Canberra à la fin mars. Le sucre, le bœuf et les céréales feront certainement partie de l'ordre du jour de ces futures discussions, l'Australie ayant critiqué la

28 mars

Le président Thorn prend la parole devant le Parlement européen pour souligner la gravité de la crise qui sévit au sein de la Communauté.

29 mars

M. Pisani, commissaire européen au développement, en visite officielle au Nigéria.

30 mars

Le président Thorn reçu en audience privée par le pape.

31 mars

Accord des ministres de l'agriculture sur les prix et sur la réforme de la PAC. La Politique agricole commune est sauvée, déclare M. Rocard.

politique communautaire dans ces secteurs.

De son côté M. Wilhelm Haferkamp, Commissaire chargé des relations extérieures de la CE, a souligné à Canberra les difficultés rencontrées par les exportateurs de textiles, d'automobiles et de chaussures de la Communauté sur la marché australien.

Les deux partenaires se sont mis d'accord pour examiner les problèmes dans ces domaines et étudier la possibilité de développement de la coopération entre les entreprises.

Charbon : l'avenir est sombre

Le dernier rapport de la Commission sur le marché du charbon confirme la tendance à l'excédent de production en dépit de la baisse enregistrée, ainsi que l'accumulation des stocks et le déclin des courants d'échanges.

Pour la première fois depuis plusieurs années, on a enregistré une baisse nette de la demande de charbon dans pratiquement tous les secteurs industriels et domestiques. La production est tombée à 229 millions de tonnes en 1983, une baisse de 12 millions de tonnes. Une diminution du même ordre est attendue pour 1984.

Il est donc clair maintenant que la Communauté n'atteindra certainement pas en 1985 les objectifs prévus par le Conseil européen en 1974, qui avait prévu un retour de la production charbonnière de la CE à son niveau de 1973, c'est-à-dire 270 millions de tonnes.

Par ailleurs le Conseil a approuvé le 13 mars un programme de soutien pour le secteur des combustibles solides d'une montant de 36 millions d'Ecus

(1,65 milliards de FB). Les Etats membres ont adopté les propositions de la Commission prévoyant un système d'aide triennal pour le coke utilisé dans l'industrie sidérurgique de la CE.

La Journée internationale de la femme

Pour la première fois dans l'histoire de la Communauté une réunion ministérielle a été consacrée exclusivement aux droits de la femme. Elle s'est tenue à Paris le 8 mars, journée internationale de la Femme.

Au cours des débats informels, sous la présidence de Mme Yvette Roudy, ministre français des Droits de la femme, les ministres se sont concentrés sur la nécessité de développer les chances des femmes face à l'augmentation du chômage féminin.

Une réponse, partielle, pourrait être la formation des femmes par qu'elles bénéficient de l'expansion des industries dans le secteur des nouvelles technologies, ont suggéré les ministres.

A l'ordre du jour de cette réunion se trouvait également la question du temps partiel et du congé parental.

Aide à l'emploi des handicapés

M. Ivor Richard, Commissaire chargé des Affaires sociales et de l'Emploi, a annoncé que la Commission s'apprêtait à faire des propositions sur les moyens de promouvoir l'emploi des handicapés.

Il s'adressait à une conférence sur l'intégration sociale des personnes handicapées, réunie à Bruxelles à la fin de mars, et à laquelle assistaient les représentants de gouvernements, d'organisation bénévoles, des partenaires sociaux et de centres de réhabilitation.

Le Commissaire a souligné que cette initiative ne relevait pas de la charité mais se basait sur „un bon sens économique et politique”.

Et il a ajouté que „l'emploi est un moyen essentiel qui permet aux individus de notre société de maintenir leur dignité et leur respect de soi. L'emploi est, de plus, un moyen essentiel par lequel notre société peut préserver sa cohésion et développer les capacités de sa main-d'œuvre... Nous ne pouvons donc pas autoriser le libre jeu des forces du marché et les concepts traditionnels de l'emploi à continuer, comme c'est le cas actuellement, d'exclure un grand nombre de personnes de l'expérience du

travail et de la participation à la vie économique de notre société.”.

Projets de démonstration énergie

La décision prise par les Ministres des Affaires étrangères le 13 mars d'attribuer 265 millions d'Ecus (12,15 milliards de FB), plus une „réserva” de 30 millions d'Ecus (1,37 milliards de FB) pour le financement de projets de démonstration dans le domaine des économies d'énergie, de l'énergie solaire et éolienne, de la biomasse, de l'énergie hydro-électrique et de l'utilisation de l'électricité et de la chaleur pendant les trois premières années du programme multi-annuel de la Communauté dans ce secteur (1983-87), met un terme à la controverse qui s'était développée tant au sein du Conseil que du Parlement européen.

Cette aide ira également à des projets pilotes industriels de liquéfaction et de gazéification des combustibles solides. Un montant d'environ 87 millions d'Ecus (près de 4 milliards de FB) sera disponible dans le budget 1984 pour des projets de démonstration dans le secteur de l'énergie.

L'accord avec le Groenland

Le retrait du Groenland, qui doit quitter la Communauté le 1er janvier 1985 et établir de nouvelles relations avec ses anciens partenaires, se déroule dans les délais. Il ne reste plus maintenant qu'aux parlements nationaux à ratifier le traité définissant les termes des nouvelles relations approuvées par le Conseil des Ministres à la mi-mars. Les parlements devront le faire avant la fin de l'année.

A l'issue de cette décision historique, le commissaire Richard Burke, qui était chargé de ces négociations délicates, a déclaré : „Il a été possible pour la Communauté d'accepter le souhait exprimé démocratiquement par les habitants du Groenland car leur île, qui continuera d'entretenir une relation spéciale avec le Danemark, est un territoire extra-européen aux problèmes de développement particuliers.”

Il a toutefois regretté la décision du Groenland prise il y a deux ans, mais a souligné que les nouvelles relations „offraient la perspective d'une association durable respectant les principaux intérêts des deux parties”.

La Communauté a fait remarquer que le départ du Groenland, le premier re-

trait des 26 ans d'histoire de la CE, et son nouveau statut de PTOM (pays et territoires d'outre-mer) ne devait pas être considéré comme un précédent.

Au cœur des nouvelles relations entre les deux partenaires se trouvait l'avenir de la pêche du Groenland. Les ressources en poisson jouent un rôle vital dans l'économie locale et le gouvernement groenlandais voudrait en développer l'importance, mais il reste que plusieurs flottes communautaires dépendent des prises dans les eaux du Groenland et ces Etats voulaient maintenir l'accès à ces zones de pêche.

Les problèmes ont été résolus par l'adoption d'un accord de dix ans, avec une prorogation possible de six ans en six ans, qui insiste sur l'intérêt mutuel des deux parties à conserver et à gérer rationnellement les stocks de poisson dans les eaux du Groenland.

Des quotas sont fixés pour les prises communautaires pendant les cinq premières années (jusqu'à fin décembre 1989) pour le cabillaud, la rascasse, le flétan noir et le flétan, les crevettes, le loup et le merlan. La Communauté offrira en retour de ces droits de pêche une compensation financière de 26,5 millions d'Ecus par an (1,2 milliards de FB).

Ces chiffres feront l'objet d'une révision à la fin de la période de cinq ans, mais des dispositions sont prévues pour une augmentation des quotas (et de la compensation) si les stocks le permettent. Toutefois, si ces stocks diminuent, le Groenland aura la priorité.

Enfin, le Groenland dont les exportations dépendent largement de l'industrie de la pêche, pourra continuer à vendre son poisson à la Communauté sans acquitter de droits de douanes et sans limitations quantitatives.

Télécommunications

Le Vice-président de la Commission, M. Davignon, a rencontré M. Jacques Dondoux, Président de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), le 21 mars pour discuter du développement de la coopération entre les administrations nationales dans un effort de „communautarisation” des télécommunications.

Parmi les priorités se trouvent l'établissement de normes communes dans ce secteur et l'ouverture des marchés nationaux.

Le comité de la CEPT chargé de la coordination et de l'harmonisation des normes dans ce secteur jouera un rôle important dans ce projet.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

- Le droit communautaire et les femmes (Supplément n° 12 à Femmes d'Europe), 111 pp.
- Les femmes dans l'agriculture (Supplément n° 13 à Femmes d'Europe), 59 pp.
- Femmes d'Europe (novembre 1983/janvier 1984, n° 33), 63 pp.
- La nouvelle politique commune des structures agricoles (L'Europe Verte n° 199), 12 pp. + ann.
- ESPRIT pour l'avenir de l'Europe, 12 pp.
- Règles de concurrence de la Communauté Européenne - Guide pour les petites et moyennes entreprises (Documentation Européenne 1984), 66 pp.
- Newsletter New technologies (february 1984 n° 25), 4 pp. Commission of the European Communities, DG XIII - A - 2, P.O.Box 1907 - Luxembourg.
- Des chances égales pour les femmes (Le dossier de l'Europe 4/84), 12 pp.
- La Communauté européenne et les jeunes (Le dossier de l'Europe 3/84), 12 pp.
- La Communauté européenne : des questions, des réponses (Le dossier de l'Europe 5-6/84), 24 pp.
- Innovations issues de la recherche communautaire - sélection 1983, 24 pp.
- Banque Européenne d'Investissement 25 ans (1958-1983), 116 pp. Rue de la Loi 227, B 1040 Bruxelles.

EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Programme de la Commission pour 1984, 51 pp., 60 FB
- Dix-septième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes 1983, 1984, 396 pp., 225 FB.
- Les formateurs, „Formation professionnelle”, publication périodique du Centre euro-

Le 31 mars le Bureau de Presse et d'Information recevait la Section belge de l'Union internationale des Magistrats pour une visite d'information. Une centaine de magistrats ont entendu Monsieur F. Froschmaier, Directeur-Général de l'Information et Monsieur B. Van der Esch, Conseiller juridique à la Commission.

Le nouveau juge belge à la Cour de Justice de Luxembourg, Monsieur Joliet, était parmi les invités.



péen pour le développement de la formation professionnelle, n° 13, décembre 1983, 64 pp., 80 FB Abonnement annuel 190 FB CCP 000-200 5502-27.

- Durée du chômage - méthodes et mesures dans la Communauté européenne, 1983, 76 pp., 300 FB.
- Fonds Européen de développement régional. Huitième rapport annuel (1982), 120 pp., 450 FB.
- Douzième Rapport sur la politique de commerce (Rapport publié en relation avec le „16° rapport général sur l'activité des Communautés Européennes 1982”), 226 pp., 550 FB.
- J. van Ypersele en J-C. Koeune. Le système monétaire européen (Perspectives européennes), 129 pp., 200 FB.
- La conjoncture énergétique dans la Communauté - situation 1983/ perspectives 1984 (Rapport de la Commission au Conseil), 48 pp., 60 FB.



A la succession de Monsieur Josse Mertens de Wilmars, Monsieur René Joliet fut nommé juge à la Cour de Justice des Communautés européennes le 10 avril 1984.

Agenda

18.4 : Oostvlaamse Volkshogeschool (Gent); 25.4 : Brabantse Volkshogeschool (Bruxelles); 27.4 : Institut Libre Marie-Haps (Bruxelles); 8.5 : Institut de la Providence (Herve); 10.5 : PLURA (Grimbergen); 10.5 : Imelda-Instituut (Bruxelles); 11.5 : Institut Funck (Bruxelles); 14.5 : Sint-Vincentius lyceum (Mortsel); 14-15.5 : Association des Journalistes européens (Bruxelles); 15.5 : Maison de l'Europe, Lunch-débat, A. Coppé, R. Rifflet; 17.5 : UPAF (Jodogne); 25.5 : Vrije Middelbare Meisjesscholen (Ninove); 4.6. : Maison de l'Europe, Lunch-débat, J. Vandamme, M. Vanden Abeele.